

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 30.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.

Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 25 JUILLET 1878

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les contributions et correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

Lettres de l'Exposition, par A. Achintre.—Aimable volour, par Benjamin Sulte.—Lord Dufferin et le Canada français, par Faucher de Saint-Maurice.—Colonisation, par L.-O. D.—Choses et autres.—Revue de la semaine.—Le crime des femmes, par Raoul de Navery (suite).—Gazette des tribunaux : Une femme qui empoisonne son mari avengle : Un délégué à la commission des barricades sous la Commune.—Faits divers.—Terrible incendie.—Parlement local, par Delta.—Les attentats contre les souverains.—Conseils utiles.—Comment on soigne un empereur.—La machine sténographique Michela à l'Exposition.—Léon XIII.—Variétés.—Le jeu de dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : Le 12 juillet à Montréal : Montréal : Incendie de l'usine de M. James Howley, sur la rue St-Bonaventure : L'Exposition universelle de Paris.

LETTRES DE L'EXPOSITION

PARIS, le 2 juillet 1878.

Après les rois les reines ! Les dépouilles du roi de Hanovre viennent à peine d'être ensevelies au château de Windsor, en Angleterre, et non dans une ex-résidence du défunt, en Allemagne, ainsi que je vous l'avais annoncé, qu'une souveraine, jeune, aimable, belle, véritablement aimée, la reine Mercédès d'Espagne, vient de succomber, après quelques jours de douloureuse agonie, sous cette terrible affection que l'on nomme la fièvre typhoïde.

Ces nouvelles funèbres éclatent comme des glas au milieu du bruit de nos réjouissances quotidiennes. Le vert pâle des cyprès se mêle aux roses et aux branchages fleuris que d'énormes charrettes voient à travers Paris pour les décorations de la grande fête nationale. Ce sont là les contrastes de la vie ; et ces fatalités, qui pèsent sur chacun de nous, suffisent à expliquer le fond de tristesse de l'âme humaine, comme l'amertume que laissent toujours en nous les joies les plus pures de ce monde.

La feu-reine Maria-de-las-Mercédès-Isabelle - Françoise-d'Assise - Antonia-Louise-Ferdinande, était née à Madrid, le 24 juin

1860. Elle venait donc d'atteindre, deux jours avant sa mort, sa dix-huitième année. Elle était la troisième fille du duc de Montpensier et de Louise-Ferdinande d'Espagne, sœur de l'ex-reine Isabelle.

Mariée le 22 janvier dernier, au roi d'Espagne, Alphonse XII, elle n'a donc occupé le trône que pendant cinq mois. Elle est morte dans la matinée du 27 du mois dernier, entre les bras du roi aimé de douleur, entourée de la famille royale, et après avoir reçu les derniers sacrements des mains du cardinal-archevêque de Tolède, accompagné du patriarche des Indes. Le corps de la reine défunte ne sera pas embaumé, mais simplement exposé puis transporté à l'Escorial, lieu des sépultures royales.

Au sujet de cette mort prématurée, je relève deux coïncidences dans lesquelles le Canada se trouve fortuitement mêlé : l'infortunée Mercédès était née le 24 juin, jour anniversaire de votre fête nationale, et elle sera inhumée dans le palais que Philippe II construisit en l'honneur de saint Laurent, à la suite d'un vœu fait à ce saint le jour de la bataille de Saint-Quentin.

Cette mort, qui a surpris toute l'Europe et consterné l'Espagne, a causé partout ici, sans distinction de parti, d'universels regrets.

A l'époque, hélas ! si rapprochée de nous où Madrid en liesse célébrait avec une pompe toute castillane les fêtes du mariage royal, je me rappelle avoir vu, chez un photographe de la rue Castigliane, les portraits de ce couple jeune et charmant. La reine Mercédès était vraiment séduisante : tout charme et toute grâce.

C'était la jeunesse en sa fleur, pleine d'éclat et de fraîcheur. Dans ce portrait, elle paraissait deux fois souveraine, par son alliance d'abord, mais surtout par l'impérieuse séduction de traits charmants, bien qu'irréguliers, par l'abandon plein de grâce d'un port aimable et noble, exempt de raideur et de fierté ; le front pur d'un enfant, les yeux profonds et doux d'une vierge, le duvet d'une pêche estompant les lèvres, et s'exhalant de tout cet ensemble un si grand air de candeur et de bonté native, que, m'adressant à l'artiste qui m'accompagnait, un républicain austère et quel que peu farouche :

—Voilà qui devrait vous réconcilier avec la monarchie, lui dis-je.

—C'est en effet une royauté légitime.

—Elle est incontestablement de droit divin.

—Oui, mais avouez, m'objectait-il d'un air de triomphe, qu'elle n'est point héréditaire !

Ces quelques lignes consacrées au deuil et aux regrets, reprenons nos devoirs de chroniqueur et enregistrons dans ces annales hebdomadaires les principaux événements de la semaine.

L'été, fidèle à lui-même, continue à nous accabler de ses feux. Les nuits, contrairement à celles de chez vous, sont heureusement fraîches. Mais, durant le jour, la chaleur est excessive dans les galeries du Champ-de-Mars. Afin d'amener là quelque bouffée d'air, on propose l'érection de ces énormes éventails à vapeur, en usage aux États-Unis, dans un grand nombre de vastes manufactures. L'idée à certes du bon, et nul ne se plaindra de la création de ces brises artificielles.

En attendant, et pour combattre les ef-

fets du solstice, la Norvège expose un magnifique bloc de glace de plus de 200 livres pesant, autour duquel les personnes grasses font de longues stations. Après quelques tours dans le jardin du Trocadéro, un Sahara en miniature, on se rend auprès du bloc norvégien, comme sur un glacier de la Savoie. On peut même boire dans d'élégants gobelets de bois, aux senteurs résineuses, de l'eau des environs de Christiania, glacée et authentique.

Quel succès aurait eu le Canada, et quelle reconnaissance lui auraient vouée les visiteurs, s'il avait eu seulement l'idée d'envoyer à l'Exposition une de ces légères pellicules qui recouvrent le Saint-Laurent au mois de janvier ! Votre bloc de glace aurait eu l'avantage de pouvoir faire toute la durée de l'Exposition, tandis que le glaçon scandinave est remplacé chaque semaine par un morceau expédié des mêmes latitudes.

Continuons à nous occuper de glace ; cela rafraîchit rien que d'en parler.

A propos de cet article de consommation d'été, le droit d'octroi que la ville de Paris percevait sur ce produit naturel, droit qui, de 300,000 francs en 1855, avait atteint 600,000 francs l'année dernière, cet impôt vient d'être aboli. Ce dégrèvement ne profite guère qu'aux industriels. Mais en France, boire frais ou plutôt glacé, constitue à la fois un luxe et une audace. Les deux livres de glace se débitent 50 centimes, 10 cents au détail ; aussi, la plupart des ménages se privent de ce tonique ; les uns, à cause de sa cherté, les autres, sous prétexte que les breuvages glacés causent des troubles digestifs.

Dans un café ou un restaurant, lorsque vous demandez de la glace, on vous la sert en tranches minces, sur une petite soucoupe, comme de petits morceaux de sucre au temps du blocus continental. On dirait des fragments de diamants, et ces minuscules cristaux se paient au carat comme des pierres précieuses.

Dans les occasions où la soif m'amène en compagnie dans un établissement public, je m'empresse de décrire à mes compagnons altérés l'épaisse carapace d'hiver du Saint-Laurent. Et telle est la puissance de l'imagination, qu'ils se désaltèrent à m'entendre.

Un autre signe de la chaleur, ce sont les bains flottants qui ont fait peau neuve, et étalent sur la Seine leurs murs repeints et leurs mâts pavés.

Ces établissements, dont la fondation remonte au commencement du 18^{ème} siècle, sont au nombre de 19, treize pour hommes et six réservés aux dames. Le chiffre d'affaires de ces piscines atteint près d'un million, et leurs prix varient entre 4 ou 12 cents, suivant la richesse et le confort des différentes installations. Chacun d'eux peut contenir de 400 à 500 baigneurs.

Encore peu répandu chez nous, ce genre d'établissements y réussirait sans doute. Quels superbes emplacements aux environs de l'île Sainte-Hélène, sur l'île Ronde et l'île aux Fraises !

Le bain et la natation sont frère et sœur, et, si le premier touche à l'hygiène, la seconde tient à la gymnastique.

Or, à propos de cette dernière, j'ai omis de vous parler de la fête fédérale de l'Union des sociétés de gymnastique de France, célébrée le 12 juin. Il faut vous dire d'abord qu'à la suite de la guerre

franco-prussienne, on découvrit un grand nombre de lacunes dans le système de notre éducation publique ; parmi celles-ci, la culture de la gymnastique. On se préoccupa des causes de cette négligence, et, afin de développer une des branches si essentielles, mais jusque-là si négligées de la culture physique de l'homme, les efforts se portèrent sur la création de certains établissements spéciaux, dans les grands centres et dans les autres villes, d'associations reliées entre elles par les liens d'une émulation commune et d'un enseignement identique.

En 1873, il existait vingt sociétés ; aujourd'hui, elles sont au nombre de quatre-vingt-dix-huit. On voit que les progrès de ces écoles ont été rapides.

La France, la Hollande, la Belgique, la Suisse, l'Italie, avaient envoyé à cette solennité dix représentants de chacune de leur société.

On peut évaluer à douze cents le nombre des gymnastes qui ont pris part aux exercices.

C'est dans le jardin des Tuileries, dont une partie avait été disposée pour recevoir tous les engins : portiques, trapèzes, anneaux, barres, perches, échelles, chevaux, etc. etc., qu'ont eu lieu l'entrée, le défilé, les mouvements spéciaux, canne, boxe, escrime, lutte, voltige, etc. etc., puis défilé et sortie. M. Ziégler, président des sociétés de gymnastique de France, présidait, ayant à ses côtés MM. Jules Simon, Garnier-Pagès, Emile de Girardin, etc., etc. En dépit d'un temps peu favorable, les spectateurs ont été nombreux et le succès complet. Si j'insiste sur un fait qui paraîtrait en tout temps et ailleurs fort ordinaire, c'est que la gymnastique, acclimatée maintenant chez nous, fait partie de l'éducation, et qu'en somme, de bons muscles, la souplesse, l'agilité du corps, ne nuisent point, tant s'en faut, à une bonne cervelle, pas plus qu'au courage ou au patriotisme.

Les qualités physiques développent au contraire les facultés morales, en ce sens qu'elles doublent la confiance en soi, bannissent la timidité, familiarisent avec le danger, et donnent aux mouvements la précision, la justesse, et au coup d'œil la perception nette de ce qu'il faut immédiatement faire ou éviter.

Dans le même courant d'idées, il se poursuit aussi en ce moment l'organisation de sociétés de tir, auxquelles le ministre de la guerre, reconnaissant un vrai but d'utilité, prête le matériel nécessaire, fusils, cartouches. Tout cela révèle un système, et fournit la preuve des efforts qu'on tente pour regagner le temps et le prestige perdus. Dans quelques années, il n'y paraîtra plus ; notre réorganisation sera complète, l'armée de réserve solide, instruite, disciplinée, et la jeunesse française, l'arme ou l'outil en main, pourra rentrer en lice, si l'occasion s'en présente, sans rien avoir à redouter, et capable de se mesurer avec un adversaire quel qu'il soit.

Quant aux forces vives de la nation, à l'apaisement des esprits, à la considération extérieure, à l'estime, au respect de tous, la France jouit déjà de ces biens. Sa conduite politique en des jours difficiles, l'influence dont elle use si libéralement au Congrès en faveur des races gréco-latines, le succès de son Exposition concurrent à cimenter l'union et à rassurer les intérêts.

Si quelqu'un doutait des fruits de ces huit ans de sagesse, la solennité d'hier 30 juin, la tranquille grandeur de la manifestation, l'unanime sentiment de paix, de concorde et d'allégresse qui remplissait la capitale, suffiraient à dissiper tout malentendu.

Des manifestations semblables à celles d'hier ne peuvent plus s'appeler fête ; c'est autre chose à la fois plus brillant et plus grave, comme une sorte d'événement extraordinaire, qu'on pourrait nommer "la résurrection de la France !"

Non, rien, ni dans l'antiquité, ni dans les temps modernes, ne peut nous donner une idée des splendeurs décoratives et de la joie publique de ce grand jour, décrété par l'Etat "Fête nationale," titre au-dessous du fait, et qui, dans l'avenir, n'aura d'autre nom que sa date même, car l'on dira désormais "Un trente juin" comme jadis une "Grande Panathénée."

Vous donner seulement le programme officiel de cette splendide journée serait abuser de votre patience, et je ne sais si le format entier de *L'Opinion Publique* suffirait à cette reproduction.

Par où commencer ? Grand est mon embarras, je vous assure. Cependant, comme je dois vous renseigner, je vais essayer, non pas de vous peindre—le pinceau seul pourrait reproduire la magie de ce tableau—mais de vous esquisser les traits principaux de cette fête sans précédent.

D'abord, les magnificences du jour. Nous décrirons ensuite les splendeurs de la nuit.

C'est entre deux orages, l'un éclaté la veille, l'autre subi le lendemain, que la fête s'est passée. Le ciel a semblé vraiment s'associer aux réjouissances de la terre, et accomplir à la lettre la devise gravée sur le pourtour de nos pièces de cinq francs : "Dieu protège la France."

La division administrative de Paris comprend, comme vous le savez, vingt municipalités distinctes, avec leurs maires et leurs adjoints (échevins), mais n'ayant d'attributions que dans leurs quartiers respectifs ; car tout ce qui concerne les finances, la voirie, la police, les travaux publics, est dévolu au Conseil municipal de Paris, sous la direction du préfet de la Seine.

Eh bien ! depuis plusieurs jours, des affiches municipales avaient averti et prié les habitants de chaque quartier de se réunir et d'aviser aux moyens les plus convenables, les plus propres à donner tout l'éclat possible à cette fête que la France voulait rendre digne de ses hôtes et d'elle-même.

Jamais gouvernement et fonctionnaires ne furent mieux écoutés et obéis. Les diverses organisations, municipalités, les associations de citoyens, se sont surpassées, et dans les motifs des décorations, comme dans l'élan, la spontanéité de l'ivresse générale, la beauté des illuminations et des feux d'artifice, on ne sait vraiment à qui donner la palme.

Que je vous dise d'abord que notre population s'est augmentée pour ce jour, d'après les rapports officiels, de douze cent mille âmes !

Dès l'aube, cent un coups de canon ont annoncé l'ouverture de la fête. Tout Paris pavoisé ne formait d'un extrémité à l'autre qu'une immense écharpe tricolore. A votre intention, et désireux de parler *de visu*, j'ai parcouru la capitale, faisant quatre voyages, retours non compris, perché sur l'impériale des divers omnibus qui desservent les quartiers opposés de la Grand'ville. Dans chaque rue les maisons disparaissaient sous les écussons historiés, les drapeaux, les oriflammes, les guirlandes de verdure, les couronnes et les bouquets de fleurs, flottant dans l'air, suspendus d'une maison à l'autre, courant en feston sur les façades, couronnant les portes et les croisées.

Si l'on veut compter, et nous n'exagérons rien, trois cent mille maisons vêtues de leurs habits de fête, cela fait, y compris ceux ornant les ouvertures, au moins cinq millions d'emblèmes.

Dans presque chaque arrondissement ou municipalité, s'étaient ouverts des champs forains au milieu desquels des bals, des

concerts, des jeux de toutes sortes ; courses au sac, mâts de cognac, chevaux savants, escamoteurs, femmes colosses, etc., appelaient la foule, papas, mamans, nourrices et bébés. Toute la population circulait sur les places et dans les rues, admirant, et saluant de joyeuses clameurs, ici un arc-de-triomphe, une fanfare traînée sur un char colossal, par huit chevaux richement caparaçonnés ; là, se mêlant aux danses, ou entonnant en chœur avec un orphéon tel ou tel air patriotique. Nos couleurs nationales étaient reproduites sous toutes les formes, et brillaient soit dans les cheveux, aux corsages des femmes, soit aux chapeaux, soit à la boutonnière des hommes. Outre les marguerites aux trois couleurs, les pompons et les plumes, il y avait aussi des cravates et des mouchoirs tricolores. Nous avons vu plusieurs garçons habillés d'un pantalon rouge, d'une veste bleue et d'un béret rouge. Aussi trois jeunes filles coiffées l'une de coquelicots, l'autre de bluets et la troisième de marguerites.

Cet emprunt du drapeau fait aux fleurs de nos campagnes, est une idée originale, et cette trinité, marchant sur les boulevards, soulevait sur son passage des vivats et des bravos.

Les quartiers Saint-Denis, Saint-Martin, les rues Montmartre, Mandar, Saint-Antoine, Richelieu, Saint-Honoré, etc., etc., présentaient les décorations les plus touffues et les plus pittoresques. Pendant des kilomètres, on ne marchait que sous des berceaux de verdure et de fleurs.

A la grille de l'hôtel de M. Thiers, place Saint-Georges, quelques citoyens, voulant faire participer sa mémoire à cette fête qu'il aurait tant aimé voir, avaient suspendu une énorme couronne d'immortelles, entourée de rubans tricolores, avec cette inscription : *A l'Absent*.

Les omnibus, les fiacres, les chevaux avaient aussi leurs drapeaux. J'ai vu jusqu'à des chiens et des chats que leurs maîtres et maîtresses avaient décorés des emblèmes nationaux. La soirée de ce jour ne s'oubliera pas de si tôt ; ceux qui en ont vu les merveilles en conserveront longtemps le souvenir et l'éblouissement.

Représentez-vous une étendue de près de huit milles, comme qui dirait une ligne aussi droite qu'une verticale, allant des Tanneries au Bout-de-l'Île, et à droite et à gauche de cette route, six fois large comme votre chemin d'Hoche-la-ga, les arbres, les massifs d'arbustes, les bosquets du bois de Boulogne, formant les coulisses de ce décor, au fond duquel les grands lacs, les cascades, les pièces d'eau figurent la scène.

Faisant suite à cette voie, du côté de Paris, l'Arc-de-Triomphe, porte monumentale de l'avenue des Champs-Élysées, les plantations, les bosquets, les allées et les contre-allées de l'avenue ; puis la Place de la Concorde avec ses fontaines et sa ceinture de statues, la grille du Jardin des Tuileries, et ces dernières dressant dans l'ombre la masse de leurs ruines constellées d'étoiles, de lanternes vénitiennes et de girandoles.

Tel est le cadre.

Eclairez ce tableau soudainement de cent mille foyers de lumière électrique, de soixante mille becs de gaz, le tout formant deux guirlandes continues ; illuminez les massifs de feux de bengale dont les lueurs rouges, bleues ou vertes donnent au feuillage les teintes d'une végétation fantastique ; joignez à cela la ligne lumineuse et calme du fronton de l'Arc-de-Triomphe ; projetez sur les eaux les vasques et les syrenes des fontaines monumentales de la Place de la Concorde, les colorations intenses de ces feux tricolores, qui font ressembler ces gerbes liquides à des jets de saphir, de rubis et de diamant en fusion ; entourez de cordons lumineux les lignes tranquilles et régulières des hôtels du Gard-meuble et du Ministère des Finances ; placez sur le toit de celui-ci une ancre colossale en traits de feux, et vous n'aurez que l'image affaiblie d'un décor pour lequel la nature, l'art, la science ont combiné toutes les ressources, car il y manquera la réverbération sur le bleu sombre du ciel de tous les points illuminés de Paris, la

sourde rumeur des foules, les harmonies ointaines des musiques, des orphéons, et ces vivats, ces clameurs qui s'élèvent et éclatent avec non moins de bruits que les pétards, les bombes et les fusées.

Tandis que, répondant à ce rayonnement, les maisons de chaque rue s'étoient, s'enguirlandent de feux, que la Madeleine s'illumine en face du Palais Bourbon qui l'imite ; que la tour Saint-Jacques, la colonne Vendôme, les dômes de l'Institut, du Collège de France, pareils à des phares, éclairent de vastes espaces et rayonnent dans la nuit, le canon annonce le tir des quatre feux d'artifices, au bois de Boulogne, à Montmartre, à la barrière du Trône et à la place d'Italie.

C'est au bois de Boulogne que la fête officielle a concentré ses éblouissantes merveilles.

Tout à coup, les fusées se croisent dans l'espace d'où elles retombent en pluie de flammes ; les lacs s'illuminent, les soleils, les canards, les plongeurs embrasent les nappes d'eau ; cascades, rivières semblent rouler des flots de feux sur lesquels des embarcations aux mâts, à la coque, à la voile également de feux, passent, rapides, aux sons des instruments et au milieu des acclamations de cinq cent mille spectateurs. Après l'embrassement général que causent les fusées et les diverses pièces montées, le bois s'éclaircit soudain, un côté rouge, un côté bleu, un côté vert. Du milieu de ces teintes, une lueur immense s'élève comme une aurore boréale, inondant le ciel des blancheurs de ses rayons fulgurants, c'est le bouquet qui éclate, c'est à dire deux cents bombes à traînée d'argent. On dirait la chute du firmament.

Le maréchal MacMahon et le Shah de Perse assistaient, dans une tribune, à ce magnifique spectacle.

Pendant que ceci se passait au bois de Boulogne, la barrière du Trône voyait ses fûts de granit se métamorphoser en colonnes de feu, d'où s'échappaient des chandelles romaines multicolores.

Aux buttes Montmartres, bombes, fusées, grenades, serpenteaux détonnants et quatre cents chandelles romaines formant mosaïque, avec un accompagnement de deux cents coups de canon.

Même répétition à la place d'Italie, où l'adieu s'est composé d'un bouquet de fusées volantes, blanches, or, argent et tricolores, avec accompagnement de 300 coups de canon.

Ces éblouissements qui éclatent à la fois sur divers points, et mêlent leurs lueurs, inondent le ciel de lumière et forment au-dessus de Paris comme une immense auréole, au milieu de laquelle le firmament semble tomber par morceaux.

Pour couronner la fête, la retraite aux flambeaux.

Six corps de musique, c'est-à-dire près de trois cents instrumentistes, divisés en deux troupes, que séparent une double rangée de tambours et de clairons. En tête du cortège, torches en mains, des cuirassiers à cheval, dont l'armure et le casque étincellent comme au grand soleil. Ils sont suivis de gardes républicaines à cheval aussi, et porteurs d'oriflammes, puis des fantassins avec des piques surmontés d'une tulipe de feu. Entourant, précédant, et suivant cette troupe, la foule, la foule énorme avec ses remous, ses flux et ses reflux, et, sur le tout, éclairant les physiognomies et les moindres détails des toilettes, le flamboiement des torches, des lampadaires, les feux des candélabres et la lumière électrique. C'était à humilier le soleil.

Je m'arrête, fatigué, exténué, courant en vain à la recherche d'introuvables qualificatifs pour décrire ces splendeurs.

De l'avis de tous, jamais on ne vit fête pareille. Et chose remarquable, pas le moindre tapage ; ni dispute, ni rixe, ni scène d'ivresse. Partout une gaieté vive et franche, communicative, bruyante parfois, mais tempérée par ce respect d'autrui et cet accord tacite que chacun avait pris avec soi-même, de montrer la France, et particulièrement Paris, aux étrangers sous ses qualités aimables et hospitalières.

Enfin, pour terminer, et vous faire ju-

ger du caractère de cette manifestation nationale, voici ce qu'en dit le *Constitutionnel*, feuille vénérable et peu prompte à l'enthousiasme :

Nous avons assisté d'une façon à peu près continue à toutes les fêtes publiques qui ont été données à Paris depuis 1838. Grand espace... ! Eh bien ! nous devons et nous devons à l'histoire de déclarer qu'aucun spectacle pareil n'a jamais été offert à nos yeux.

De l'étranger nous arrivent les mêmes éloges. Parmi leurs organes, écoutez l'appréciation du *Times* de Londres :

Cette solennité peut être considérée comme la manifestation éclatante que Paris a repris son ancienne place et est redevenue la reine des cités européennes. Tous les amis de la France se réjouiront à l'idée que la nation française a enfin trouvé la force politique qui lui permettra de déployer sans entraves toutes les brillantes qualités qui caractérisent son génie national, au sein de la paix et de la tranquillité intérieures.

C'est aussi notre souhait et notre plus chère espérance.

A. ACHINTRE.

P. S.—Son Excellence M. Bardoux, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, accompagné de son chef de Cabinet, a fait une longue station dans le département scolaire du Canada. M. Archambault, surintendant des écoles de Montréal, fit les honneurs de cette section à M. Bardoux, qui parut enchanté de sa visite. Notre excellent ami, M. S. Rivard, s'embarque samedi, au Havre, par le *Saint-Laurent*, pour retourner en Canada, après un voyage de huit mois en Europe et en Afrique. Nos meilleurs souhaits accompagnent M. et Mme Rivard.

AIMABLE VOLEUR

Un ami s'étant adressé à M. Benjamin Sulte pour savoir où il pourrait se procurer un exemplaire des *Laurentiennes* (chez Rolland, Montréal), pour remplacer celui qu'on lui avait volé, reçut l'ouvrage des mains de l'auteur, avec le huitain suivant :

On vous a pris mes *Laurentiennes* !
Petit péché, simple travers :
Ces choses-là sont très-anciennes,
On a toujours pillé les vers.
Si vous découvrez le coupable
N'allez pas crier au voleur !
De l'embrasser je suis capable :
C'est un lecteur !

BENJAMIN SULTE.

Les derniers moments de la jeune reine d'Espagne

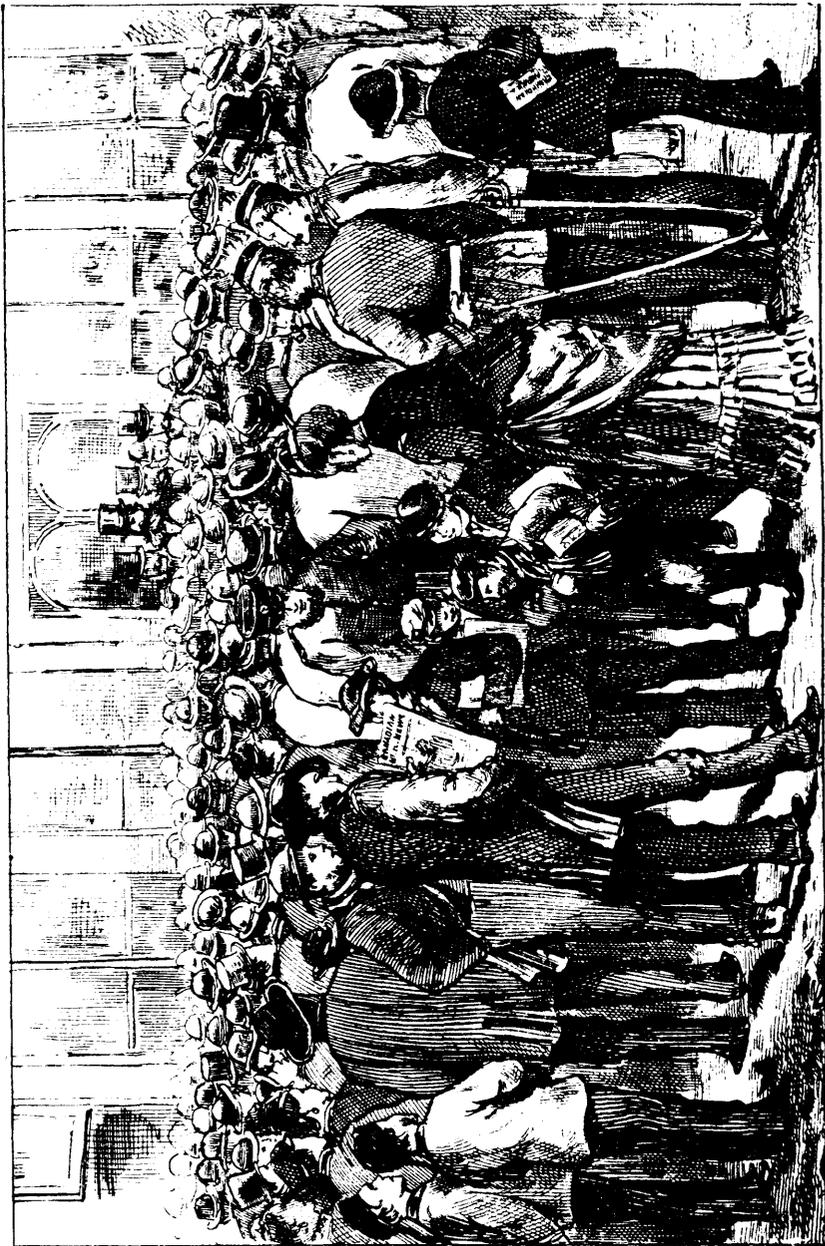
Les derniers moments de la reine ont été déchirants. Les dépêches qui arrivent d'Espagne ne tarissent pas sur la douleur du roi, sur celle du duc et de la duchesse de Montpensier. Pendant l'agonie, le roi appelait tout bas sa femme, lui parlait son plus doux langage espagnol. Il avait une douleur froide, effrayante à voir. Quand elle eut rendu le dernier soupir, il lui ferma les yeux, puis, tombant à genoux, il se mit à sangloter sourdement, coupant ses larmes des cris étouffés : "Elle est morte, mon Dieu, elle est morte !" Il ne pouvait pas croire, le pauvre prince, à l'étendue et à la profondeur de son malheur.

* *

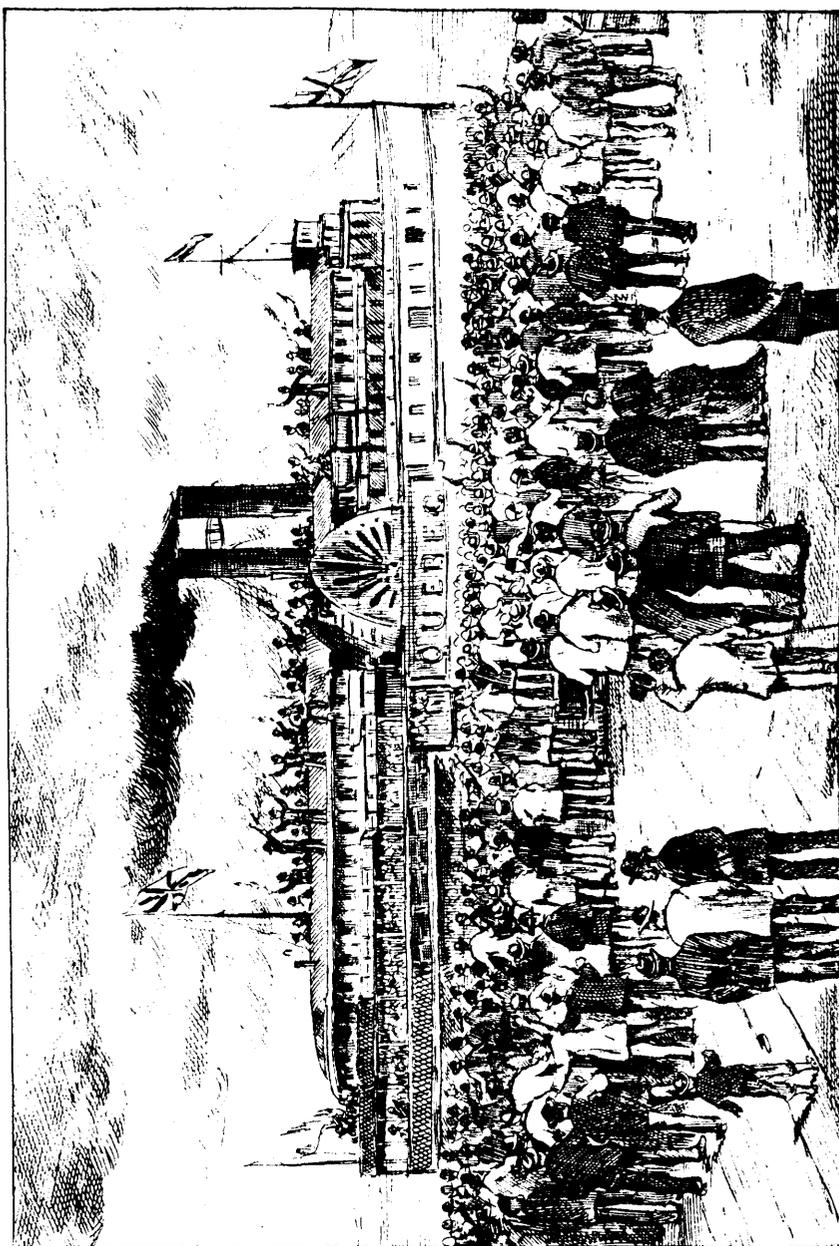
Alphonse XII est resté seul depuis la mort de la reine Mercédès. Il n'a eu qu'une courte entrevue avec M. Canovas del Castillo, pour arrêter les cérémonies et décrets d'usage. Depuis lors, il n'a consenti à voir personne, pas même sa famille.

Durant la maladie de la reine, il s'est montré très-ferme, et son courage n'a failli qu'au moment de l'agonie. Peu d'heures avant de mourir, dona Mercédès sortit de sa torpeur, et, apercevant le roi penché près du lit, elle l'attira à elle dans une dernière et fiévreuse étreinte. Cette scène déchirante a profondément ému tous les assistants.

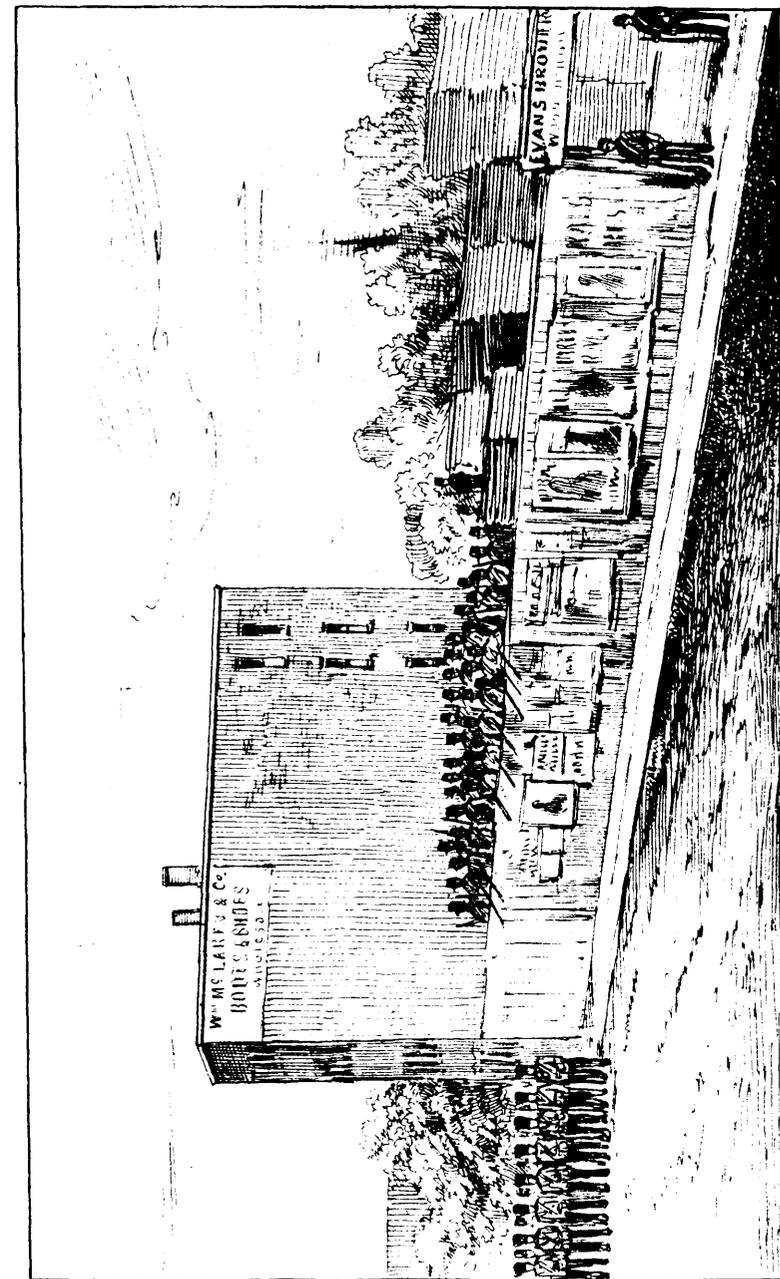
Dès que la reine eut expiré, l'évêque coadjuteur de Madrid lui ferma les yeux et le roi détacha de son doigt l'anneau qu'il lui avait donné il y a si peu de temps. Il consentit alors seulement à s'éloigner de la chambre mortuaire pour se retirer dans la chambre qu'il occupait avant son mariage.



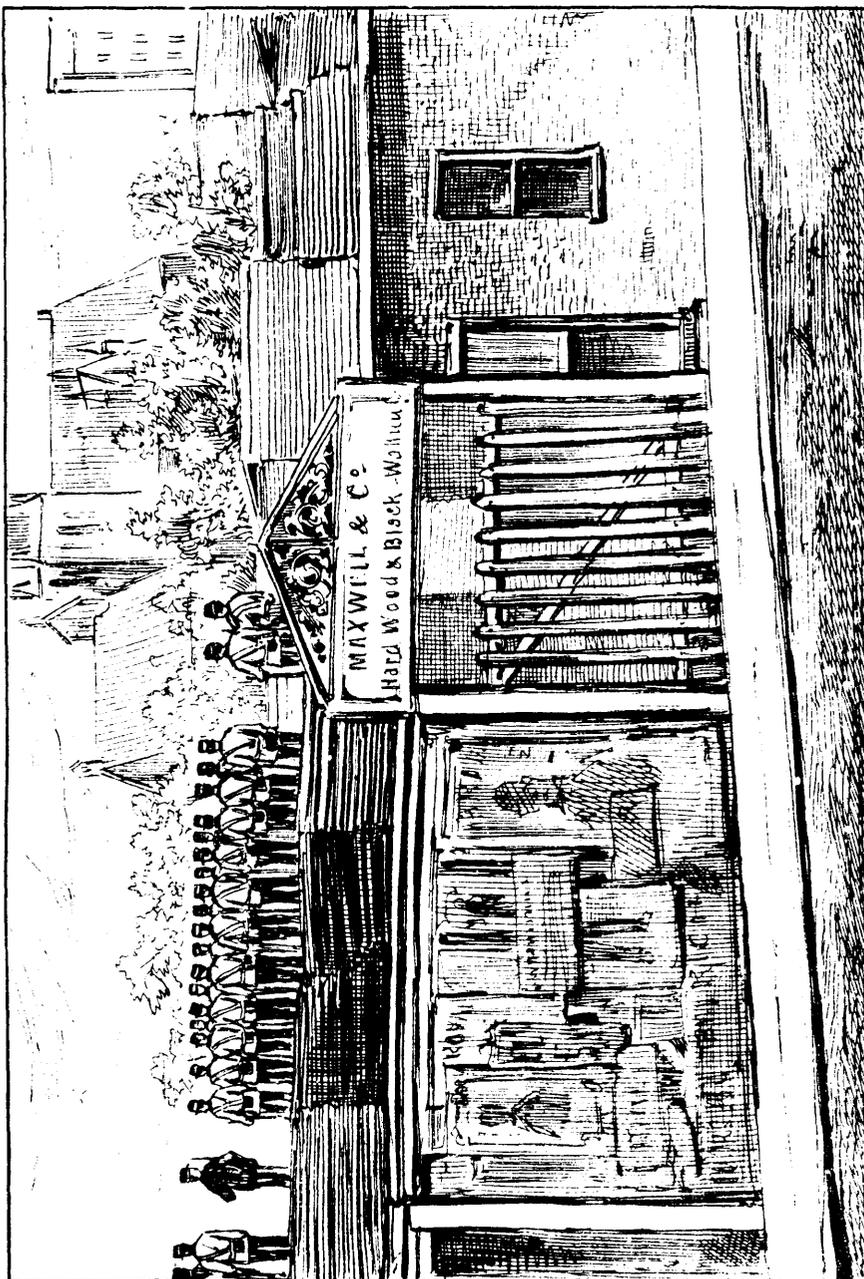
LES CONSTABLES SPÉCIAUX ASSERMENTÉS



SCÈNE A BORD DU BATEAU A VAPEUR "QUEBEC", AVANT A SON BORD LES IRLANDAIS DE QUÉBEC



LES VOLONTAIRES EN FACTION SUR LA RUE MCGILL, PRÈS DE LA PLACE VICTORIA



LES VOLONTAIRES DANS LA COUR A BOIS DE MAXWELL, RUE CRAIG

LORD DUFFERIN ET LE CANADA-FRANÇAIS

Le terme d'office du gouverneur-général de la Puissance du Canada expire bientôt, et la législature de la province de Québec, réunie en session, vient de présenter à lord Dufferin une adresse d'adieu. Dans sa réponse, le vice-roi a su—avec ce tact qui a toujours caractérisé ses actions et ses discours—tracer de main de maître tout un programme au Canada-français :

Je ne crois pas, a-t-il dit, que l'homogénéité des races soit un bienfait sans mélanges pour un pays.

Certainement un des côtés les moins attrayants d'une partie considérable de ce continent, est la monotonie de plusieurs de ses aspects extérieurs, et, selon moi, il est heureux pour le Canada que sa prospérité dépende du travail commun des races différentes.

L'action conjointe de divers éléments nationaux donne à notre existence une fraîcheur, une variété, une couleur, une impulsion éclectique qui manqueraient sans cela ; et ce serait une politique fautive que d'essayer à la faire disparaître.

Mes plus ardents desirs pour cette province ont été de voir sa population française jouer le rôle si admirablement rempli par la France en Europe.

Arrachez de l'histoire de l'Europe les pages brillantes qui rappellent les exploits de la France ; retranchez du trésor de la civilisation européenne la part que la France y a apportée, et quel vide énorme n'aurez-vous pas !

Cette réponse de lord Dufferin a été accueillie avec enthousiasme par tous ceux chez qui bat un cœur français. Le *Courrier des Etats-Unis* disait, en les commentant :

Les paroles du vice-roi du Canada sont si flatteuses pour la France, qu'il est impossible de les laisser passer sans exprimer la satisfaction qu'elles nous causent. Sans nous enorgueillir outre mesure, nous nous réjouissons de l'impression qu'elles ont dû produire sur les populations canadiennes, toujours heureuses et toujours fières de leur origine française. Elles ne feront sûrement que les affermir dans leur attachement à la patrie de leurs ancêtres, en même temps qu'elles mettront à l'aise leur fiabilité à leur nationalité actuelle. La justice rendue à la France par l'Angleterre et les liens sympathiques qui unissent les deux nations, sont les meilleurs sentiments dont puissent s'inspirer les loyaux et chevaleresques Canadiens-français.

Au Canada—nous parlons du Canada-français—l'effet produit par la parole du comte de Dufferin a été encore plus grand. Elle a rappelé à la race franco-canadienne l'importance de son rôle en Amérique, et elle nous a fait faire un retour vers son passé.

N'est-ce pas nous qui avons colonisé la Nouvelle-France, exploré les grands lacs, évangélisé les tribus sauvages, relevé le cours des fleuves de l'Amérique du Nord, et, après avoir escaladé les contre-forts des Rocheuses, poussé jusque sur les bords de l'océan Pacifique ? N'est-ce pas la race canadienne-française qui, par son esprit d'aventure et de découverte, a réussi à faire de toute cette partie du continent américain qui s'étend depuis la mer Glaciale et les solitudes de l'Ouest jusqu'au golfe du Mexique et à la mer Vermeille une terre de France—terre de France grande de quatre cent mille lieues carrées, arrosée par ces mers intérieures qui s'appellent l'Ontario, l'Érié, le lac Huron, le Michigan, le Supérieur, et sillonnée par les plus beaux fleuves du monde, le Saint-Laurent, l'Ohio, le Missouri et le Mississippi ? Cette terre française était la nôtre ; nous l'avions conquise par nos travaux, arrosée de notre sang. Pendant longtemps nous l'avons gardée avec nos seules forces, luttant sans trêve contre des ennemis vigilants et implacables, jusqu'au moment où, retraitant devant l'abandon et le nombre, il nous fallut nous replier lentement sur Québec. Alors vinrent les tristes jours de 1759, et, en s'affaissant sur les plaines d'Abraham, le drapeau de Montcalm couvrit de ses plis le Canada-français. L'Angleterre, croyait-elle, venait de donner le plus digne des suaires à une colonie française morte pour toujours. Elle se trompait. Pour nous, l'époque du recueillement était arrivée : l'esprit de souvenance, le dévouement et la foi venaient, au nom de la France, de se grouper au pied de la hampe brisée du vieux drapeau, et le Canada-français vivait encore.

Pendant cent dix-neuf ans isolés, aban-

onnés de tous, n'ayant aucune relation avec celle qui nous était si chère, nous nous sommes rappelés que nous étions les seuls représentants de la race latine sur le continent nord-américain. Nous avons serré nos rangs, nous efforçant de réparer les ruines de l'invasion, luttant gaiement contre le sort, et écoutant avidement les échos lointains qui venaient apporter quelquefois jusqu'à nos rives le nom béni de notre mère la France. Pendant ce siècle de séparation, notre population allait s'accroissant : elle défrichait, colonisait, apprenait à se suffire à elle-même. Nous n'étions alors qu'une poignée d'hommes ; aujourd'hui, nous sommes 1,500,000 Français, loyaux à l'Angleterre il est vrai, mais ne pouvant non plus oublier ce que nous devons à celle qu'on ne peut, d'après lord Dufferin, "retrancher du trésor de la civilisation sans créer un vide énorme."

Le pourrions-nous, que l'histoire ne le voudrait pas. N'est-ce pas ici, sur cette terre découverte par Jacques Cartier, que Champlain a fondé Québec ; de Maisonneuve, Montréal ; que Joliet et Marquette ont rêvé et résolu un des plus beaux problèmes de la géographie ; que de Beaujeu et de Montcalm sont morts au champ d'honneur ; que de Lévis est venu apprendre à devenir maréchal de France ; que Dollard, à la tête de seize braves, est tombé après avoir lutté pendant dix jours contre toute une armée et avoir sauvé la patrie ; que Jogues, Lallemand, de Brébœuf ont proclamé l'éternité de la vie au pied du poteau de la torture ? Oui, sur cette terre de France, Mgr de Laval-Montmorency, madame de la Poltrie, la mère de l'Incarnation, mademoiselle Mance ont vécu et sont morts comme des saints ; de Frontenac est venu apprendre à être grand politique et grand guerrier ; d'Iberville a su devancer les exploits de Surcouf et de Suffren. C'est d'ici que de LaMothe-Carillac, de Lassalle, les frères de la Véronière, de Luth, de Bienville sont partis pour faire leurs merveilleuses découvertes. Ici ont vécu des savants et des administrateurs : de la Galissonnière, Boucher, Talon, de Beauharnois ; des historiens : de Charlevoix, de la Potherie ; des marins : de Vaudreuil, de Vauclair, Bougainville, l'amiral Bedout ; des ingénieurs : de Léry, Villeneuve, Franquet ; des héroïnes : mademoiselle de Verchères ; des soldats : le terrible baron de Saint-Castin. Pas un pays au monde qui ne s'honorerait d'une pareille lignée, et d'ailleurs, cela ne serait-il pas qu'il faudrait encore se poser cette question : N'est-ce pas ici que quelques milliers de Français laissés à eux-mêmes ont prouvé que la France savait coloniser, et qu'ils ont su résoudre ce grand problème historique : rester homogène au milieu des éléments divers qui les enserment, et conserver parmi les idiômes, les mœurs et les religions étrangères qui les entourent, la pureté de leur foi, de leur langue et de leurs coutumes ?

Pour arriver à pareils résultats, il a fallu lutter, et le Canadien-français a dû accepter un terrain bien glissant, pour qui n'a connu que celui du champ de bataille. Il est descendu dans l'enceinte parlementaire et y a fait vigoureusement valoir ses droits. Exclue de l'administration, objet de rapports injurieux en Angleterre, en butte aux mesquines vexations de ceux qui tiennent le pouvoir et persistent à confondre une cession avec une conquête, nos ancêtres ne se laissent pas décourager. Ils appellent en Angleterre et vont au pied du trône combattre les mensonges de Mazères et de Marriott qui veulent faire disparaître notre langue, notre religion, nos lois garanties par la capitulation de Québec. Wedderburne se fait notre défenseur, mais son éloquence n'y peut rien, et c'en est fait du Canada-français, lorsque la loi des timbres et l'impôt sur le thé viennent nous sauver. La Grande-Bretagne a entendu gronder dans le lointain le tonnerre de la révolution américaine. Elle sait que le Canadien-français n'est pas un allié à dédaigner, et, redevenant magnanime par diplomatie, elle décrète que l'odieuse loi du *test* ne nous sera pas imposée, que nous serons régis par nos lois françaises, et que les nôtres seront appelés à siéger dans les con-

seils de l'Etat. Pendant ce temps-là, l'orage s'est déchainé ; Bourgoyne, l'espoir de l'Angleterre, capitule à Saratoga : le désastre de Yorktown arrive ; partout la puissance anglaise croule en Amérique, et, phénomène assez étrange, le seul coin de cette partie de l'empire colonial en révolte où soit venue se réfugier la loyauté, est ce Canada-français que l'on voulait naguère amoindrir et faire disparaître.

Malheureusement, ce dévouement ne fut pas apprécié à sa juste valeur par les Anglais. Le premier parlement canadien venait d'être élu, et, voyant une nouvelle lutte inévitable, le parti français livra bataille et remporta victoire sur la question présidentielle. Un Canadien, M. Panet, fut choisi à une majorité de dix voix, et, battu sur ce point, nos rivaux se replièrent sur un autre terrain. Ils demandèrent l'abolition de la langue française. En face de ce nouveau danger, deux des nôtres, MM. de Lotbinière et de Rochelle élevèrent la voix et plaidèrent chaleureusement la défense de ce qui était et sera longtemps encore notre orgueil. Ils parlèrent de Jersey et de Guernesey, ces petites îles de la Manche à qui l'Angleterre n'a pas osé retirer son autonomie française, et, à force d'éloquence et de persuasion, ils finirent par obtenir que dorénavant, au Canada, le français irait de pair avec la langue anglaise.

Tout était fini et chacun croyait que nous allions jouir en paix du fruit de nos luttés, lorsque débarqua sur nos rives le gouverneur anglais, Sir J. Craig. Dès ce moment, notre presse est baillonnée, nos représentants incarcérés, nos élections influencées par le gouverneur, qui, placé devant un résultat négatif, ne voit la ruine de la race française que dans l'absorption et conseille une forte émigration anglaise. Nous étions perdus et tout était à recommencer pour nous, lorsqu'au milieu de ces machinations un point noir se prit à grossir à l'horizon. L'Angleterre déclare la guerre aux Etats-Unis, et Châteauguay—comme jadis le siège de Québec en 1775—vient prouver aux Anglais qu'il vaut mieux savoir compter avec nous que d'essayer à nous détruire et à nous absorber. Depuis lors, nous avons été molestés plus d'une fois, mais nous avons protesté hautement. Nos paysans ont battu les troupes anglaises à St-Denis, le sang canadien-français a rougi, mais nous avons définitivement conquis cette liberté et cette autonomie dont nous jouissons en paix aujourd'hui. Notre objectif est maintenant réalisé et trouve dans les paroles de lord Dufferin une consécration éclatante. C'est par la bouche de son représentant officiel que l'Angleterre fait l'abandon officieux de cette politique d'absorption si chère à Sir J. Craig et si longtemps poursuivie par l'élément anglo-saxon sous différentes formes, soit par l'oppression administrative, soit par la suprématie commerciale, soit par la colonisation, l'anglicisation parlementaire, la confiscation de tous les droits politiques.

Nous nous sommes affirmés, et, Dieu merci, nous n'avons pas vu chez nous les abominations qui se sont commises en Acadie. Ce n'est pas ici qu'on se serait permis de déporter tout un peuple pour avoir le simple plaisir de distribuer ses terres à des officiers ou à des seigneurs anglais. Nos concitoyens d'origine britannique connaissaient depuis trop longtemps les qualités viriles de ceux avec qui ils vivent. Ils savent, comme l'a dit lord Dufferin, que nous rompons "la monotonie des aspects extérieurs de ce continent" et que nous représentons un passé de luttés et de droits acquis que nous ne saurions oublier.

La renonciation à la gallophobie est significative dans la bouche du représentant de ceux qui, pendant plus d'un siècle, ont personnifié en Amérique la guerre à l'élément franco-canadien. Ces sentiments ne sont plus à la mode aujourd'hui, et c'est d'en haut que part l'exemple. Lors de l'ouverture de l'Exposition de Paris, le prince de Galles ne disait-il pas :

Les anciennes divisions qui séparaient autrefois la France de l'Angleterre ne doivent plus se reparaitre. Réunies une première fois, il y a

un quart de siècle, ces deux nations se sont unies de nouveau aujourd'hui et pour toujours. Tout mon cœur est avec la France. Vous tous qui êtes présents, comme tous ceux qui me connaissent, vous savez que tous les desirs de mon cœur sont pour la grandeur et la prospérité de la France.

Ces paroles de paix et de véritable grande politique trouvent un écho empressé. Elles sont accueillies dans tous les cercles, et dernièrement, un officier anglais éminent, le colonel d'artillerie Strange, faisait—lors de la collation des diplômés de l'Université théologique protestante de Lennoxville—ces remarques si flatteuses pour la race canadienne-française :

Nous devons prendre une leçon de nos voisins les Canadiens-français : ils s'imposent n'importe quel grand sacrifice pour donner une forte instruction à leurs jeunes gens, et formant la minorité au milieu d'eux, nous devrions être certains de leur tenir tête et de ne pas perdre un pas sur eux. C'est leur énergie et leur instruction qui leur ouvrent les portes du parlement, et qui en font nos maîtres. Elargissez les horizons de votre instruction, car je n'ai jamais oui dire que ce genre de travail pût empêcher un homme de se livrer à d'autres occupations.

Devant ces éloges qui nous viennent de la royauté, du pouvoir et de l'armée, il est vrai qu'il nous faut suivre le conseil que nous donne le *Courrier des Etats-Unis*, et ne "pas trop nous enorgueillir." Mais il ne faut pas oublier non plus que tout un programme est tracé devant nous. Pour nous en rappeler, nous n'avons qu'à refaire ce que nous faisons aujourd'hui. Retournons vers notre passé, et, logiquement, nous arriverons à ces conclusions :

Restons ce que nous sommes : religieux, aimant la France, loyaux à l'Angleterre.

Continuons à causer notre belle langue : apprenons l'anglais puisqu'il le faut, mais méfions-nous du ridicule de l'anglicisation qui se glisse un peu dans notre journalisme, beaucoup au parlement, au barreau, dans nos corps de métier et dans notre marine marchande.

Moins de discussions et de gros mots dans notre presse ; moins d'ambitions mal placées ; moins d'immigration à l'étranger ; moins de luttés politiques, hélas ! trop souvent acerbes et sans résultat pratique.

Il y a mieux que cela à faire.

Evertuons-nous—malgré ce que dit le colonel Strange de notre instruction—à ne pas devenir une population de médecins, d'avocats et de notaires.

Au lieu de discuter théologie, laissons cela à ceux qui ont reçu cette mission, nous contentant de suivre la maxime du Maître qui a dit : "Aimez-vous les uns les autres."

Revenons à ce qui était la force et la gloire de nos pères. Comme eux, soyons les véritables maîtres du sol : colonisons.

Appliquons-nous à toujours rester Français par la langue, par la religion, par les manières, et donnons-nous tous la main pour réaliser l'idéal de notre gouverneur-général, le comte de Dufferin :

Je ne crois pas que l'homogénéité des races soit un bienfait sans mélange pour un pays.

Mes plus ardents desirs pour la province de Québec sont de voir sa population française jouer le rôle si admirablement rempli par la France en Europe.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

On a raconté l'autre jour l'aventure singulière du prince Gortschakoff pris à la gorge par un des chiens familiers de M. de Bismarck : Le *Courrier de la Bourse* raconte comment s'est produit cet accident :

La conférence entre le prince Gortschakoff et le prince de Bismarck était terminée. Pendant leur entretien, le chien favori du chancelier allemand, grand danois noir portant le nom de *Sultan*, s'était glissé dans le salon. Le prince Gortschakoff se leva de son fauteuil pour s'en aller ; malheureusement, il fit un faux mouvement et s'affaissa. Voyant le chancelier russe étendu sur le parquet, le chien du prince de Bismarck s'élança sur lui et le saisit à la poitrine avec les dents.

La situation était critique, car le chien aurait pu faire beaucoup de mal au chancelier russe ; heureusement il ne reçut aucun mal et en fut quitte pour une terreur momentanée. *Sultan* tomba en disgrâce pendant vingt-quatre heures et reçut une correction bien méritée. Il se garda bien dorénavant d'assister aux conversations diplomatiques de son maître, et de se mêler, sans en avoir le droit, dans les débats des congrès.

COLONISATION

Le comité provisoire doit se mettre sérieusement à l'œuvre, cette semaine. MM. Chauveau, Coursol, plusieurs prêtres, quelques-uns de nos meilleurs citoyens appartenant aux deux partis, sont décidés à prendre une part active au mouvement.

C'est l'occasion ou jamais de montrer que la charité et le patriotisme ne sont pas de vains mots. Il s'agit de donner du pain à des centaines de familles en enrichissant, en sauvant la province de Québec. Jamais œuvre plus méritoire aux yeux de Dieu et des hommes ne s'est imposée à notre générosité, à notre patriotisme.

Un journal de New-York conseillait, la semaine dernière, aux citoyens de New-York d'adopter, pour donner de l'ouvrage aux ouvriers de cette ville, un plan de colonisation à peu près semblable à celui que nous avons en vue.

Cela prouve que partout on comprend la nécessité, l'obligation sacrée de donner aux gens qui manquent d'ouvrage les moyens de vivre par le travail fécondant du défrichement.

Dans notre prochain numéro, nous commencerons une croisade en règle en faveur du mouvement.

L.-O. D.

CHOSSES ET AUTRES

Le lieutenant-gouverneur a sanctionné le bill concernant les processions de partis.

Mgr Conroy est, dit-on, sérieusement malade à Terre-neuve.

L'hon. M. Walkem est le chef du nouveau ministère qui vient d'arriver au pouvoir à la Colombie Britannique.

M. le Maire Beaudry est très-populaire parmi les Irlandais de Montréal depuis le 12 juillet.

Le *Courrier des Etats-Unis* a publié l'article de M. Faucher que nous reproduisons aujourd'hui dans *L'Opinion Publique*.

Les deux fils de Bismarck se présentent aux prochaines élections pour le parlement prussien.

On dit que M. Provencher pratique maintenant comme avocat à Manitoba en société avec M. Cornish.

L'hon. M. Royal est à Montréal depuis trois semaines, et réside, avec plusieurs de ses enfants, au Couvent des sourdes-muettes, sur la rue Saint-Denis.

M. Jetté sera probablement nommé à la place du juge Dorion défunt. Cette nomination sera bien vue du barreau et du public en général.

On dit que M. Devlin a reconquis tout le terrain qu'il avait perdu dans la division Centre de Montréal, et qu'il en a même gagné, tellement qu'on ne croit pas qu'il ait même de l'opposition.

L'hon. M. Chandler a été nommé gouverneur du Nouveau-Brunswick, à la place de l'hon. M. Tilley, qui a donné sa démission pour se présenter aux prochaines élections.

M. Coursol a été chargé de l'enquête relativement aux coups de fusil et de pistolet tirés par les volontaires de Huntingdon sur les gens des Tanneries et de la Pointe-Saint-Charles.

A la Baie-du-Febvre et dans quelques autres paroisses environnantes, la tempête du 9 a été terrible. Le vent a jeté une cinquantaine de bâtisses à terre, déraciné des centaines d'arbres.

Mlle Albani a été engagée par la direction de l'Opéra Impérial de Saint-Petersbourg pour la nouvelle saison d'hiver. Elle ne chantera que deux fois par semaine.

Du *Canard*, Montréal est descendu au *Crapaud*, et du *Crapaud* au *Cochon*. Le *Crapaud* et le *Cochon* seuls peuvent satisfaire le goût raffiné d'une partie de notre population.

M. Landry, Acadien, est entré dans le nouveau ministère au Nouveau-Brunswick, en qualité de commissaire des travaux publics. C'est la première fois depuis la Confédération qu'un Acadien arrive au pouvoir.

M. Saint-Léger Herbert, qui était attaché à la maison de lord Dufferin, et qui s'était acquis une grande réputation de gaïanerie dans les cercles d'Ottawa, part pour l'île de Chypre avec Sir Garnet Wolseley.

M. David Grant, le grand-maître des loges orangistes de Montréal, est garde-magasin (*storeman*) en cette ville. Il n'y en a pas un qui appartienne soit aux professions libérales, soit au haut commerce ou à la finance.

Les députés de l'opposition ont fait un présent à M. Chapleau, leur chef, avant leur départ de Québec. En général, les députés conservateurs sont très-contents de la manière dont M. Chapleau a rempli ses devoirs de chef d'opposition.

On parle beaucoup, dans la division Ouest de Montréal, de la candidature de Sir Alexander Galt et de celle de M. Benjamin Lyman, pharmacien bien connu, qui se présenterait comme indépendant, mais en faveur de la protection. Il paraît entendu que M. T. Workman se retire.

On dit que si les Irlandais de Montréal sont satisfaits de la conduite de M. Devlin, ils ne le sont pas autant de celle de M. McShane. On affirme que M. Devlin se présentera comme indépendant, et qu'il sera élu par acclamation. Les conservateurs auraient des espérances à son sujet.

Nous engageons nos correspondants à nous adresser leurs écrits toujours du lundi au jeudi pour la semaine suivante. Dans certains cas, nous publions ce qui nous arrive le vendredi et le samedi, lorsque la correspondance est courte; mais, en général, c'est trop tard.

Nous commencerons à publier, dans notre prochain numéro, des correspondances politiques qui seront, croyons-nous, remarquables, et ne satisferont, peut-être, ni l'un ni l'autre des partis politiques. Les mécontents pourront répondre même dans *L'Opinion Publique*, dont les colonnes seront ouvertes à la discussion.

Le *Fédéral* soutient que les Canadiens-français auraient bien tort de s'immiscer dans les querelles entre Irlandais catholiques et protestants, de se donner du mal et d'attraper des coups pour les autres. La *Minerve* répond que ce n'est pas une question qui intéresse seulement les Irlandais, mais les catholiques en général.

L'hon. M. Beaudry a traité l'hon. M. Rémillard de Catilina, l'autre jour. On s'attendait que M. Beaudry allait continuer: *Quosque tandem Catilina abuteris patientiâ nostrâ*, etc. Mais non, il se contenta de dire que le gouvernement avait introduit un Catilina dans la Chambre. Quelqu'un qui était dans la galerie demanda si ce Castilina était un Orangiste.

Le *National* répond à la *Minerve* qui prétend que les libéraux sont les amis des Orangistes, par un article où il cherche à

établir que tous les députés et la plupart des chefs conservateurs du parlement fédéral sont Orangistes, et il cite les paroles de Sir John admettant qu'il est Orangiste.

La *Minerve* réplique qu'il y a longtemps que Sir John a fait cette déclaration, et qu'à Montréal, les Orangistes sont presque tous libéraux.

Il est question du mariage de la princesse Béatrix, la plus jeune fille de la reine Victoria, avec le duc de Cumberland, prince royal de Hanovre.

On parle également de projets d'union entre l'ex-prince impérial de France et la fille cadette du roi de Danemark, sœur de la princesse de Galles.

L'instruction de la poursuite contre les Orangistes a été remise à la semaine prochaine. M. Devlin a exprimé l'opinion que peut-être la cause serait transportée devant les tribunaux civils.

On dit que les Orangistes prétendent que, si leur société est illégale, celle appelée *Catholic Union* l'est autant, et ils disent qu'ils prendront contre cette société les procédures qu'elle prendra contre eux.

Bennett, le propriétaire du *Herald* de New-York, n'est pas satisfait de la gloire que lui a rapportée l'expédition de Stanley en Afrique; il organise en ce moment une autre expédition dans le but de découvrir la route par le pôle nord. Il a acheté et équipé une frégate pour cet objet et l'a mise sous le commandement d'un jeune homme de trente ans, le capitaine de Long, d'origine française.

Le spectacle écœurant dont on est témoin tous les jours, montre que le duel seul forcerait les journalistes et les hommes publics de se respecter dans notre pays. Mais, comme le duel est défendu par l'Eglise, que faire? Si nous ne craignons pas d'aller trop loin, nous demanderions si le duel est plus condamnable que les calomnies, les outrages, les choses injustes et odieuses qui dégradent le journalisme et notre monde politique en général.

Les derniers votes de la Chambre, comme les premiers, ont produit de l'excitation. L'absence de M. McShane, qui ne voulait pas revenir, quoique le temps pour lequel il avait pairé fût expiré, inquiétait les libéraux. D'un autre côté, M. Mathieu en fit autant, en sorte que la balance se trouva rétablie. La conduite de M. McShane et celle de M. Mathieu suscitent beaucoup de commentaires, ainsi que les derniers votes de M. Wartele. On parle de remaniement du ministère.

La chaleur a été intense, terrible aux Etats-Unis depuis quelque temps. A St-Louis, il y a eu 150 coups de soleil dans une journée, 50 personnes en sont mortes. La semaine dernière, le 15, à 8 heures, le thermomètre marquait 90 degrés. Les hommes et les chevaux tombaient morts dans les rues; toutes les affaires ont été suspendues, chacun ne songeant qu'à trouver les moyens de se protéger contre le soleil et la chaleur. Deux citoyens estimés qui causaient tombèrent tous deux, et purent difficilement être ramenés à la vie.

Lorsque Son Honneur le Maire Beaudry vit qu'il ne pouvait empêcher les troupes de venir à Montréal, et qu'il n'était pas sûr d'en avoir le contrôle, il résolut de ne se mêler de rien, et de laisser toute responsabilité aux autorités militaires. Il avait même rédigé une proclamation à cet effet, mais les instances de quelques personnes et les opinions si formelles de MM. Bethune, Ritchie, Carter et Barnard, le décidèrent à agir comme il a fait, à arrêter la procession au moyen de la police et des constables spéciaux.

Jeudi dernier, M. Marchand dit, paraît-il, tout en écrivant une lettre, quelque chose qui fit rire ses voisins. M. Cha-

pleau, qui parlait, demanda à M. Marchand de vouloir bien faire part à la Chambre du calembourg qu'il avait sans doute fait encore.

M. Marchand dit qu'étant occupé à écrire, il ne croyait rien faire de contraire aux règles de la Chambre.

—Mais ce que l'honorable secrétaire écrit est donc bien amusant, dit M. Chapleau! Serait-ce, par hasard, une deuxième édition de *Fateville*?

—Le fait est, répondit M. Marchand, que ce ne serait pas étonnant, j'ai un si beau modèle devant moi.

Les journaux ont publié, la semaine dernière, la correspondance échangée entre l'hon. M. Mackenzie et Son Honneur le Maire Beaudry, relativement à l'envoi des troupes à Montréal. M. Mackenzie dit qu'il n'a pas consulté les avocats en loi de la Couronne, mais il pose comme principe que, dans le cas même où la société orangiste serait illégale, les autorités n'en devraient pas moins protéger les Orangistes individuellement comme citoyens.

..... Même dans le cas, dit-il, où l'association orangiste serait ainsi que vous la désignez, une alliance illégale, cela ne vous dispenserait pas, comme maire, ni les magistrats et les officiers de la paix de la Cité, de les protéger individuellement comme citoyens. Les individus qui appartiennent à l'association en question ont les mêmes droits que les autres partis de s'assembler ensemble dans le but de marcher en procession publique. Cela n'empêcherait pas les autorités locales d'instituer une action contre eux comme appartenant à une alliance illégale, et de les faire condamner aux pénalités prévues par ces actes. Leurs droits généraux comme citoyens demeurent cependant intacts, et c'est le droit absolu des gens de marcher dans les rues publiques, et ce droit peut être exercé par eux individuellement ou ensemble, et le simple fait que chaque personne dans une assemblée quelconque appartient à une alliance illégale ou à plusieurs associations illégales, ne rend pas illégal l'acte de marcher dans les rues publiques seul ou en compagnie d'autres, et il n'y a pas d'acte que je connaisse qui prohibe de telles marches processionnelles.

On sait que cette opinion n'est pas d'accord avec celle de MM. Bethune, Carter et al., qui prétendent que, d'après la loi par eux citée, la société orangiste étant illégale, et les membres coupables de félonie, il était du devoir du Maire de les arrêter et de les empêcher de sortir en procession.

Certains journaux prétendent que les lois municipales qui défendent les troubles ou réunions tumultueuses, auraient suffi pour permettre au Maire de disperser la procession orangiste. Mais nous croyons que c'est une opinion exagérée; on pourrait toujours, de cette manière, empêcher toutes les processions, même les meilleures.

Prenez garde, dans l'excitation du moment, de poser des principes dangereux dont nous pourrions être les premiers victimes. Les catholiques ne sont pas en majorité dans toutes les provinces, et nous-mêmes nous ne le sommes pas dans le parlement fédéral. Soyons énergiques, mais prudents.

REVUE DE LA SEMAINE

NOUVELLES D'EUROPE

Réjouissances en Angleterre au sujet du traité et surtout de l'acquisition de l'île de Chypre.

Ovation à lord Beaconsfield et à lord Salisbury, les plénipotentiaires anglais.

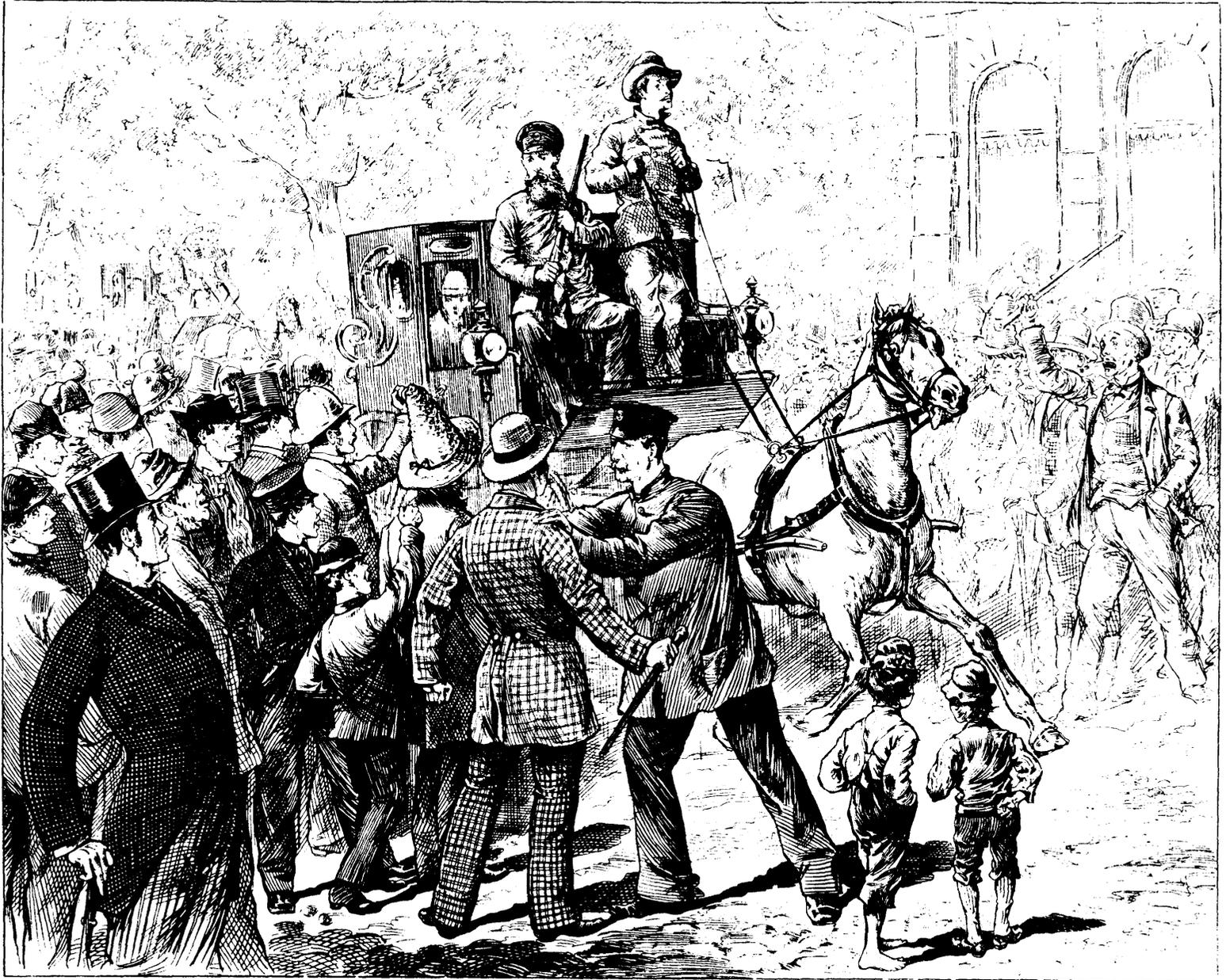
Discours de M. Gladstone accusant le gouvernement de lâcheté sur plusieurs points du traité, et de duplicité relativement à l'acquisition de l'île de Chypre.

Mouvement considérable en Italie en faveur de l'annexion du Tyrol comme compensation des avantages obtenus par l'Autriche.

Mécontentement un peu partout.

Soulèvement en Turquie dans le but d'empêcher les Autrichiens de prendre possession de la Bosnie.

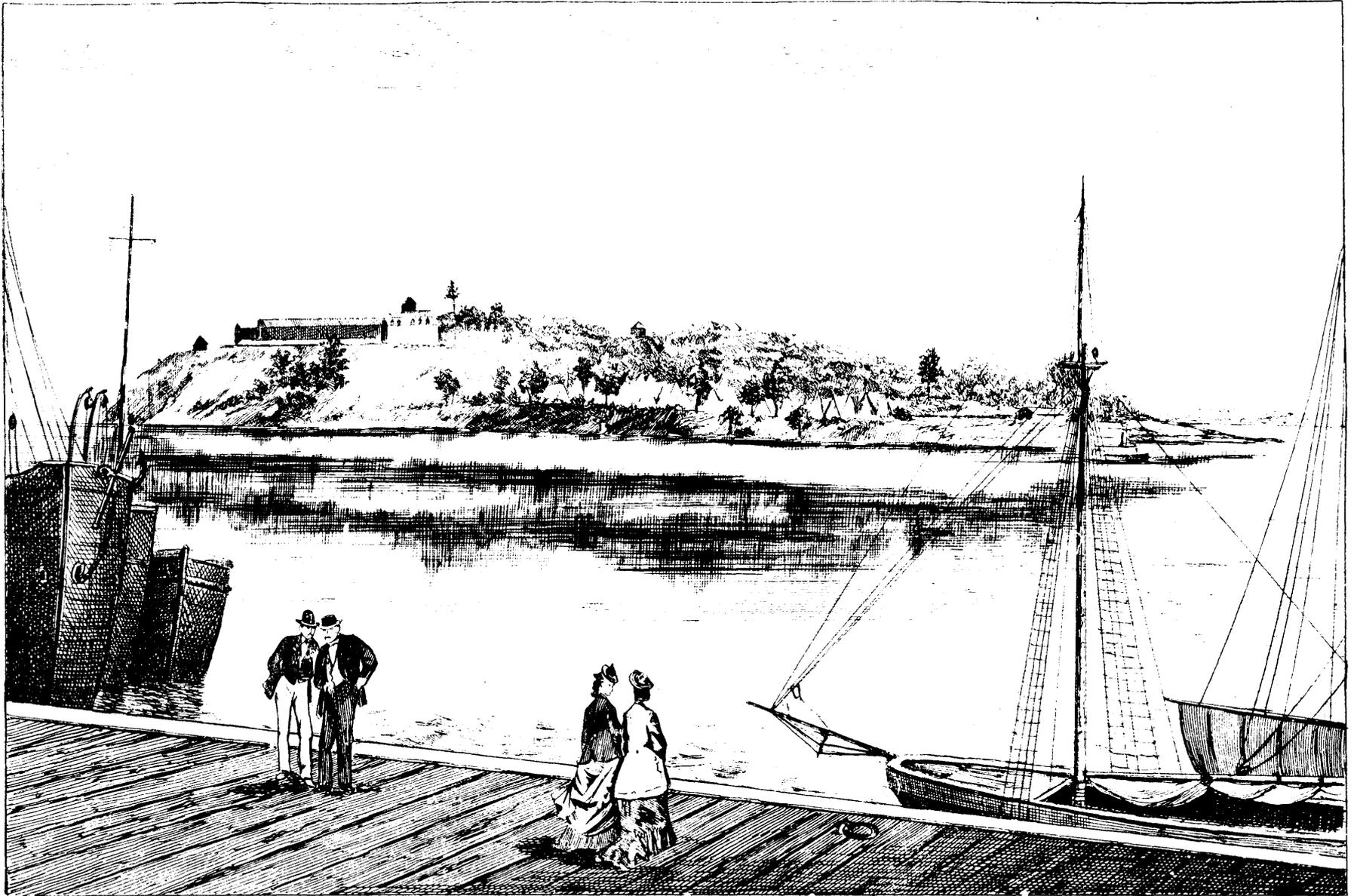
L'Autriche a notifié la Turquie que la prise de possession aurait lieu le 28.



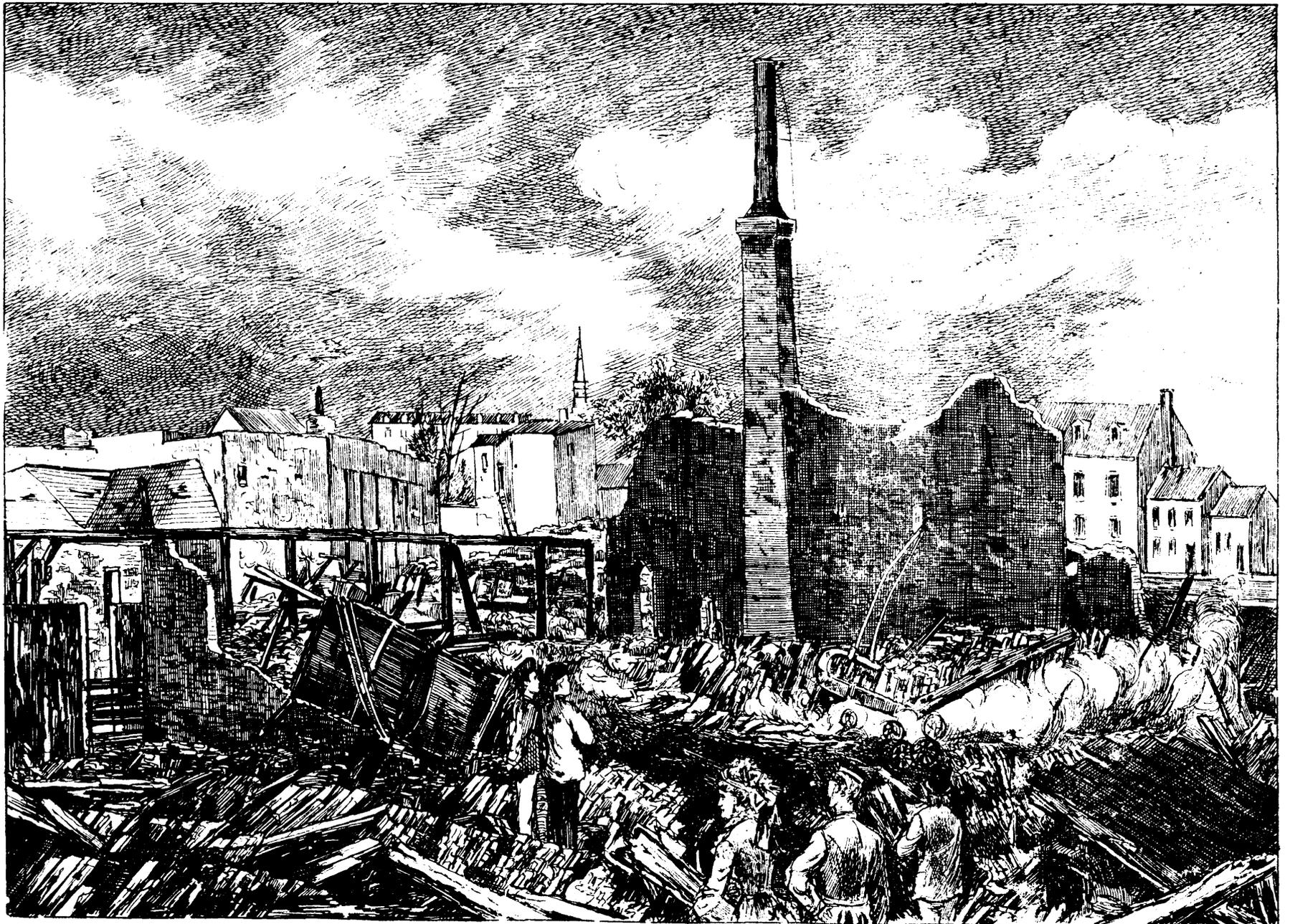
LES ORANGISTES CONDUITS EN VOITURES A LEUR RÉSIDENCE SOUS LA GARDE DE LA POLICE



ARRESTATION DU GRAND-MARÉCHAL EN FACE DE LA SALLE DES ORANGISTES
LE 12 JUILLET À MONTRÉAL.



CAMP DU 5^{ÈME} FUSILIERS SUR L'ILE SAINTE-HÉLÈNE.



MONTREAL—INCENDIE DE L'USINE DE M. JAMES HOWLEY, SUR LA RUE SAINT-BONAVENTURE

LE CRIME DES FEMMES

XVIII

DEUX COMPLICES

(Suite)

Augustine releva son front pâle, ses mains pressèrent les mains de Lory ; elle murmura d'une voix étranglée :

— Tu sauras tout ! oui, tout ! et dusses-tu me mépriser...

Elle n'acheva pas, se redressa comme si un ressort l'eût poussée, étendit le bras en avant et répéta :

— Il est trop tard ! trop tard !

Julie, courant à perdre haleine, paraissait dans la cour.

— Madame, madame, cria la femme de chambre, revenez vite aux Haussois... quel malheur !... monsieur est comme fou... la caisse forcée, volée... la ruine, la faillite...

— Ah ! mon Dieu, dit Lory, un vol a été commis ?

— La nuit dernière... le malfaiteur a forcé les portes, les serrures... On a trouvé, dans le jardin, près du mur, l'empreinte de ses pieds... Il paraît même qu'une voiture l'attendait... Il est au désespoir...

Augustine tomba sur un banc.

— Chérie ! chérie ! courage ! murmura madame Barthier.

— Revenez aux Haussois ! sauvez monsieur ! répéta Julie.

L'œil atone, la lèvre convulsive, madame Courcy soulevait la terre s'ouvrait sous ses pieds pour l'engloutir.

— Paul ! cria Lory, ramène Augustine, dans une heure je te rejoindrai.

Paul offrit son bras à madame Courcy qui recula.

— Rentrer là-bas ! fit-elle les dents serrées, jamais.

Paul saisit sa main avec autorité.

— Venez, dit-il, la place des femmes est où l'on pleure, car elles consolent, et sur le lieu des sinistres, car elles réédifient.

Augustine embrassa Lory et s'éloigna des Saules. Pendant le trajet, M. Barthier releva le mieux qu'il put le courage de la jeune femme.

Augustine ne répondit rien ; à mesure qu'elle approchait, son pas s'alourdissait, les battements de son cœur se précipitaient. En apercevant la grille des Haussois, elle frissonna. La cour était pleine d'ouvriers s'entretenant du crime commis ; en apercevant Augustine, bien qu'ils ne l'aimassent guère, ils lui firent un large passage, et d'un murmure de respect et de pitié parcourut leurs groupes.

Comme Paul et Augustine traversaient le vestibule, Baptiste leur dit :

— Le magistrat est dans le cabinet de monsieur.

— Déjà ! murmura madame Courcy.

En voyant sa femme, Benjamin poussa un cri dont rien ne saurait rendre la tendresse passionnée ; puis il la prit dans ses bras et la plaça dans un fauteuil, où elle resta inerte et comme morte.

Le juge d'instruction laissa passer ce premier mouvement ; puis, revenant au but de sa visite chez M. Courcy :

— Comment vous êtes-vous aperçu du vol ? demanda-t-il.

— Monsieur, répondit le manufacturier, comme à l'ordinaire, hier au soir, la caisse fut faite et les valeurs déposées dans ce coffre-fort. D'habitude, j'entre les matins à dix heures dans mon bureau ; jusqu'à cette heure, je visite et j'inspecte mes ateliers... Je devais payer aujourd'hui une somme considérable : deux cent mille francs... Je me trouvais dans le salon que vous voyez à gauche, quand un employé m'annonça qu'on venait chercher les fonds... Ils étaient prêts... Je me dirige vers mon cabinet, et j'en trouve la porte ouverte, bien qu'attrisée d'une façon très-habile... On pouvait traverser le couloir sans rien remarquer d'insolite... Le voleur n'avait pas pris les mêmes précautions pour la caisse : je la vis béante... Rien ! plus rien ! j'appelle les commis, le caissier, les domestiques ; on fouille la maison : on s'aperçoit qu'un carreau a été scié à la porte donnant sur le jardin... des traces de pas sont visibles dans les allées... on découvre les sillons d'une roue de voiture près de la petite porte voisine du labyrinthe... et vous avez constaté, monsieur, tout ce que je viens de vous dire...

— Soupçonnez-vous quelqu'un ?

Cette question galvanisa madame Courcy ; elle se pencha en avant et regarda fixement son mari.

— Personne, non, monsieur, personne ; les gens de ma maison possèdent toute ma confiance.

— Remarquez bien que le voleur connaît les êtres du logis.

— Monsieur, il y a six mois, j'ai dû renvoyer une centaine d'ouvriers mutins, cette mesure de rigueur me suscita quelques ennemis... et peut-être...

En ce moment, une clameur s'éleva dans la cour, un bruit de sabres retentit sur les dalles, et deux gendarmes, accompagnés de Flammèche, poussèrent dans le cabinet de M. Courcy, Roublard, pâle de terreur.

— Sans vot' respect, monsieur le magistrat, dit le garde champêtre, je crois que nous tenons le voleur.

— Quel est cet homme ?

— Un pas grand chose ! un gréviste, un rebut de prison, capable de tout et du reste ! mal noté de l'autorité et de la gendarmerie... Il y avait longtemps qu'on ne le voyait plus dans le pays. Il y revint le lendemain du crime, et il avait juré de se venger de M. Courcy.

— J'ai parlé de me venger, il est vrai, dit Roublard, mais de la parole aux faits, il y a loin.

On examina l'habit de Roublard, il portait une déchirure à laquelle s'adaptait un lambeau d'étoffe trouvé dans le jardin ; on constata que sa chaussure correspondait aux empreintes restées au pied du mur, et que l'on suivait dans la direction de la grotte. La conviction du magistrat se forma rapidement.

— Vous ne pouvez nier, lui dit-il, que vous ayez pénétré dans cette maison ; les déchirures de vos vêtements, les empreintes de vos pas, l'outil de vitrier trouvé dans votre poche, tout vous accuse...

Roublard, qui se tranquilisait par degrés, leva sur le juge d'instruction un regard calme :

— J'ai pénétré dans cette maison, dit-il, mais je n'ai pas volé.

— Vous avez escaladé un mur, coupé un carreau, forcé deux serrures, et vous êtes sorti sans enlever l'or et l'argent de la caisse ?

— Monsieur le juge, j'ai été mauvais ouvrier, soit ! j'ai subi deux mois de prison, je reconnais ; je déteste M. Courcy, je l'avoue ; poussé par la faim, je suis entré dans une intention coupable, mais, arrivé dans le couloir, je n'ai pas eu besoin de forcer la porte, car elle était ouverte... Mais, entré dans le cabinet, je n'ai pas vu la caisse, car elle était vide. Le vol médité par moi venait d'être accompli par un autre.

Un cri sourd sortit de la gorge de madame Courcy.

— Vous présentez un pitoyable moyen de défense, dit le magistrat, vous avouez l'escalade et vous niez le vol.

— Oui, je le nie. Quand je dis : un autre m'avait devancé, je me trompe, ils étaient deux ; l'un éventrait le coffre-fort, l'autre attendait, blotti dans une voiture, à la porte du labyrinthe. Demandez à madame Courcy la vérité sur ce drame des Haussois, monsieur le juge.

Les yeux d'Augustine se fixèrent avec épouvante sur Roublard.

— C'est une infamie de mêler à tout ceci le nom de madame ! s'écria le juge d'instruction.

— J'ai dit la vérité, répéta Roublard ; si vous voulez plus de détails, et si l'on veut s'entretenir de madame, je m'expliquerai davantage. A onze heures, madame Courcy forçait la caisse de son mari, et courait en remettre le contenu à un homme qui l'attendait.

— Misérable, tais-toi ! s'écria le manufacturier.

— Avant de m'accabler d'injures, questionnez donc votre femme, dit ironiquement Roublard.

— Mon amie, ne répondez pas, dit M. Courcy.

Mais le magistrat, frappé du silence de la jeune femme et de l'altération de ses traits, lui dit :

— Si peu de créance que j'accorde à la parole de cet homme, je suis forcé d'accomplir mon devoir d'une façon complète... A quelle heure, madame, avez-vous quitté hier M. Courcy ?

— A neuf heures et demie.

— Vous êtes-vous immédiatement couchée ?

— Non, monsieur, j'ai veillé, j'ai lu... j'ai...

— Il a plu hier au soir, reprit le magistrat, si vous étiez sortie, vos chaussures garderaient des traces de boue, et...

— Mais, monsieur, croyez-vous que je suspecte ma femme ? demanda M. Courcy.

Le magistrat répondit tristement :

— Je ne suis pas libre d'arrêter cet interrogatoire ; un homme accuse, et je dois...

— Ma femme se trouve mal ! dit Benjamin.

Courcy prit la main d'Augustine, elle était glacée... Soit défaillance, soit volonté, Augustine glissait lentement sur le parquet et restait à genoux.

Sur un signe du magistrat les gendarmes emmenèrent Roublard, les curieux s'éloignèrent ; le manufacturier allait fermer la porte, quand un homme l'écarta doucement et pénétra dans le cabinet.

— J'ai tout entendu, dit M. Meillac ; interrogez votre femme, mon gendre.

— Ah ! ce courage me manque. Jamais elle ne me pardonnerait de l'avoir soupçonnée. Augustine pillant ma caisse et en portant le contenu à... Mais à qui, grands dieux ? En aimer un autre, me tromper, me voler pour son complice ? cela serait trop infâme !

— Oui, trop infâme ! dit Augustine sans lever la tête, et cependant une partie de ces choses sont vraies...

— Vraies ! s'écria Meillac le bras levé pour maudire.

— Vraies ! balbutia Courcy hébété de douleur.

— Je suis une misérable indigne de pitié, dit Augustine ; j'ai pris votre argent, mais je ne vous ai pas trompé. Il règne dans cette affaire une complication étrange et fatale... L'aveu de mon crime me perd, je le sais... J'ai mérité le châtiement qu'il vous plaira de m'infliger et je m'y soumetts d'avance. J'ai fait d'autres dettes que celles dont vous connaissez le chiffre... Je devais cent mille francs... le courage m'a manqué pour vous le dire... vous en aviez tant payé déjà ! J'avais signé des billets, il me fallait cette somme, je l'ai prise... Je ne m'explique pas la disparition des autres valeurs.

— Vous m'avez perdu, dit M. Courcy, perdu sans retour !

— Madame, demanda le magistrat, vous avez les effets ?

Augustine les prit dans la poche de sa robe.

Le juge d'instruction les examina, puis les tendit au manufacturier.

— Sur la somme manquant à votre caisse, nous trouvons l'emploi de cent vingt mille francs... Cela est une affaire de ménage... Je dois, moi, chercher le surplus.

— Je ne porterai pas plainte, monsieur, dit M. Courcy.

— Mais, s'écria le magistrat, si vous ne trouvez pas de fonds, il s'agit pour vous de la faillite.

— Mieux vaut la banqueroute du négociant que le déshonneur de ma femme dont le nom serait mêlé au procès.

— Le père acquittera les dettes de sa fille, dit gravement M. Meillac ; demain, mon gendre, vous aurez les fonds. Mon traitement de membre de l'Institut suffira pour me faire vivre. M. Barthier trouvera bien ce qui est indispensable au versement d'aujourd'hui.

— Veuillez emmener votre fille, monsieur, dit le juge d'instruction au vieil avocat.

M. Meillac conduisit Augustine jusqu'au seuil de sa chambre ; mais il n'y entra pas avec elle.

Roublard fut ramené dans le cabinet ; plus froilement que jamais il nia le vol, insista sur la présence d'un complice de madame Courcy et défia le magistrat de trouver contre lui une autre prévention que celle d'escalade, la nuit, dans une maison habitée.

Tout à coup la voix du chevrier éclata dans le couloir.

— Laissez-moi parler au juge ! disait-il, laissez-moi entrer... Je sais tout ! j'en sais plus que tout le monde ici !

L'enfant cria si haut, jura si bien des coude qu'il pénétra dans le cabinet, s'approcha de la table sur laquelle écrivait le magistrat, puis laissant tomber le devant de sa blouse qu'il tenait relevé jusqu'à la ceinture :

— Voilà ! fit-il.

Des liasses de billets de banque et un nouveau d'or s'étalèrent sur le tapis.

A cette vue, Roublard poussa un rugissement.

M. Courcy pâlit de joie.

— D'où apportez-tu cette somme ? demanda le magistrat au petit chevrier.

— De la grotte aux Fées... et ce n'est mie le trésor dont les vieilles femmes parlent à la veillée... Ce matin, à la fine aube, je montais la sente du bois, quand je vis Roublard se glisser sous les arbres comme un renard en quête... La grotte est un endroit hanté... les filous, le diable et les fadets y vivent seuls en bonne intelligence... Depuis mon enfance j'avais une peur rouge des fadets et des fadets, mais n'importe ! je me dis : Où passe un homme un enfant passera bien... Roublard resta longtemps dans les roches... Quel maléfice y faisait-il ? Je me le demandais assez éperonné... Je pris courage, et, l'ayant vu sortir, je me promis d'aller plus tard chercher le secret qu'il y cachait. Pour le moment, j'avais à garder mes chèvres... En descendant, je reconnus Roublard étendu tout de son long près d'un buisson et dormant comme s'il avait une bonne conscience... Flammèche courait sur la route, je le hélai, lui demandant ce qui le pressait si fort, il m'apprit le vol commis chez M. Courcy... Alors je lui montrai l'endroit où Roublard était couché... Il l'éveilla en lui mettant les menottes... L'idée me vint d'en finir avec la curiosité qui me poussait vers les roches... Je fouillai la grotte, je trouvai une cachette, et ce qui était dedans, le voilà.

— Tu es un brave enfant, fit M. Courcy ; de ce moment tu ne garderas plus les chèvres, je t'adopte.

M. Courcy attira le chevrier sur sa poitrine, et posa les deux mains sur son front.

— Monsieur, dit le magistrat, il ne me reste plus qu'à faire emprisonner Roublard.

— Je vous en supplie, s'écria M. Courcy, étouffez cette affaire, sauvez mon honneur de mari, la réputation de ma femme, que le voleur quitte le pays, au prix d'une fortune.

— Une menace suffira, répondit le juge d'instruction.

Une minute après, Roublard fut introduit de nouveau.

— Votre passage sera payé pour l'Amérique, lui dit le magistrat. Si vous revenez en France, les galères vous attendent.

— J'accepte, dit Roublard, ce n'est pas moi que vous sauvez, c'est ma complice.

On emmena le misérable.

Le juge d'instruction serra les mains de M. Courcy avec un sentiment de pitié et de sympathie, et quitta les Haussois.

M. Courcy resta tout le jour enfermé chez lui, refusant de voir Paul et M. Meillac.

Augustine venait de prendre une résolution irrévocable. Loin de se sentir désarmée par la douceur de son mari, elle s'en irritait. Julie reçut ordre de préparer les malles.

Lorsqu'elles furent bouclées, Julie prévint M. Courcy que sa femme l'attendait.

— Madame est au salon, ajouta-t-elle.

La femme de chambre sortit.

— Au salon ! répéta M. Courcy, pourquoi cette pièce cérémonieuse ?

Pendant toute une nuit sans sommeil, le manufacturier avait songé à sa femme ; il comptait la voir le matin... Il lui parlerait avec fermeté, peut-être lui adresserait-il quelques reproches... Elle avait été si coupable ! Il songeait aux réponses qu'elle lui ferait, aux excuses qu'elle présenterait... Pauvre femme ! n'avait-elle point expié sa faute par trois jours de tortures ? D'ailleurs, le mal était réparé ; l'honneur du commerçant restait sauf. Augustine était si jeune ! Pauvre égarée ; si elle n'était pas venue dès la veille, c'est qu'elle tremblait d'être repoussée et redoutait des paroles amères. Il ne lui en adresserait pas... Augustine, au surplus, avait pris de l'argent, mais cela ne l'em-

pêchait pas d'aimer son mari, et toute souffrance s'effaçait pour M. Courcy, quand il songeait à l'angoisse dont il se sentit envahi quand Roublard insinua qu'Augustine avait un complice, et que ce complice était son amant... Alors la terre avait manqué sous ses pieds, il avait compris l'enfer... L'amour d'Augustine était son seul trésor ; tant qu'elle ne faillirait pas à ses devoirs, il excuserait, il pardonnerait tout.

Aussi, l'âme pleine de ces dispositions au pardon, eût-il préféré entrer brusquement chez sa femme, la trouver pâle, défaite, en pleurs... Julie l'avait dit, elle l'attendait au salon comme un étranger.

Benjamin dissimula son trouble et poussa la porte.

Il aperçut Augustine correctement habillée et coiffée ; le visage tourné vers le jardin, elle regardait les corbeilles de fleurs.

Au bruit que fit son mari, elle se retourna ; ses yeux trahissaient la fatigue, son front était pâle. Cependant, elle fit un effort et dit :

— Monsieur, j'ai eu le courage d'avouer ma faute hier ; ma force ne vas pas plus loin... J'ai assez d'orgueil pour repousser le châtiement, j'en ai trop pour vouloir de votre indulgence, le mieux est, dans notre situation, de nous séparer...

— Nous séparer ! s'écria Benjamin.

— Le premier vous eussiez dû le comprendre.

— Jamais ! jamais !

— La tendresse sans la confiance ne saurait être durable, et votre confiance est morte...

— Veux-tu quitter les Haussois avec moi ? demanda Benjamin.

Cette parole éclaira plus Augustine sur l'amour de son mari que toutes les protestations qu'il aurait pu faire. Cependant, elle refoula l'émotion qui la gagnait.

— Vous me pardonnez, soit ! dit-elle, mais moi je ne me pardonne pas ! Votre vue me rappellerait ma faute à toute heure... Votre voix plus impérieuse, votre regard moins doux, me paraîtraient rappeler le passé... Votre colère ou votre magnanimité éterniserait mes remords... On fuit les témoins autant que les complices d'un crime...

— Mais je ne suis pas coupable, moi ! et vous me châtiez ! s'écria M. Courcy. Partir, vous ! Je ne le veux pas ! Nous irons en Suisse, en Italie ; nous resterons absents une année... Votre père et Paul surveilleront la fabrique... Nous nous entendrons, nous nous comprendrons, nous retrouverons notre premier bonheur...

— Ecoutez, répondit Augustine, vous vous trompez sur mon caractère, et je dois vous désabuser, quoique vous deviez souffrir... J'ai une passion unique, mais terrible : le luxe ! J'en ai besoin, j'en ai soif, il m'en faut, j'en veux ! Après tout, je fais œuvre charitable en vous éclairant, cela nous évitera d'autres méprises... Quand vous me connaîtrez, vous me regretterez moins... Je vous ai épousé pour m'en retourner de choses élégantes et vivre d'une vie factieuse... Si j'avais su me contenter d'une bourgeoise existence, j'étais, à dix-huit ans, aimée d'un homme jeune, savant et beau, parti pour les Indes en mission scientifique et qui devait en revenir pour être mon mari... La médiocrité, l'honnête misère, les privations de toutes sortes m'effrayaient... Vous étiez riche, vous paraissiez bon, je devins votre femme sans répugnance... Vous avez tenté de faire de moi la compagne de votre vie utile, généreuse, bienfaisante, je ne l'ai pas voulu. Ce qu'il me fallait, c'était le faste extérieur, la folie de la coquetterie, l'entraînement de cette existence des *coquettes*, dont les toilettes sont citées dans les journaux et dont la présence fait sensation sur le turf ! Ce qu'il me fallait, c'était de l'or pour le prodiguer à pleines mains aux costumiers, aux couturières, et le jour où vous m'avez refusé cent mille francs pour acquitter la note d'un bijoutier, j'ai forcé votre caisse... Que voulez-vous ! je m'étais mariée pour puiser dans vos coffres ; du jour où vous me le défendiez, j'étais réellement volée et perdue !

En achevant ces mots, les yeux brillants de colère, la lèvre frémissante, Augustine regarda fixement son mari.

Benjamin eut un mot sublime.

— Ruine-moi et reste !

En ce moment, M. Meillac entra.

— Je viens de voir vos bagages dans la cour, dit-il à Augustine, dans quel couvent vous retirez-vous ?

— Je me rends simplement à Paris.

— Pour y vivre seule ?

— Toute seule ; je reprends ma liberté.

— La liberté de vous déshonorer davantage... Ne souffrez pas cela, Courcy.

— Monsieur, répondit Benjamin, elle vient de m'enlever mes dernières, mes suprêmes illusions, en m'avouant que ma fortune l'avait seule décidée à m'épouser... Elle a broyé mon âme avec une cruauté de bourreau, mais je l'aime ! Je fais la part de son exaltation nerveuse, de la surexcitation causée par l'horrible scène d'hier... Un jour viendra où elle comprendra qu'un seul être au monde l'a chérie, adorée, et, soyez-en sûr, elle reviendra vers lui...

— Trop tard ! murmura M. Meillac, trop tard !

RAOUL DE NAVERY.

(La suite au prochain numéro.)

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

GAZETTE DES TRIBUNAUX

Cour d'assises de l'Ardèche: Une femme qui empoisonne son mari aveugle.

Il est hors de doute que l'empoisonnement est le plus mystérieux et le plus ténébreux des crimes, et il faut d'ordinaire des instructions d'une difficulté inouïe pour arriver à découvrir le coupable... quand on le découvre.

Voici cependant une femme, Madeleine Tavernier, que le jury de l'Ardèche a jugée ces jours passés, et qui a empoisonné son mari pour ainsi dire au grand jour, avec un sans-gêne cynique, prenant presque ses amies et connaissances pour témoins des expériences homicides qu'elle varia pendant des mois entiers sur ce malheureux, complètement aveugle, et qui, pour elle, était bien lent à mourir!

Tavernier, la victime, était un ancien soldat, qui s'était retiré du service après avoir atteint la cinquantaine et le grade de sergent. Pour son malheur, il vint unir sa destinée à une cabaretière d'Annonay, veuve en troisièmes noces, celle-là même qui vient de comparaître en Cour d'assises. La femme Tavernier se lassa bien vite de son mari, qui devint en peu de temps impotent et aveugle, et elle profita de ces infirmités pour se livrer à toutes sortes d'écarts. Tavernier, certes, n'était pas gênant. Il était, au reste, hors d'état d'exercer aucun contrôle sur cet état de choses, mais sa femme ayant pris en dernier lieu pour amant à demeure fixe un jeune ouvrier fort élégant, qu'elle nourrissait et hébergeait de ses deniers, l'ancien soldat auquel elle était enchaînée, si peu que ce fût, par le lien conjugal, la fatigua considérablement. "Décidément, dit-elle "un jour à une voisine, mon mari me dégoûte! Je vais me débarrasser de lui. Je sais bien que si l'on me pince, ce sont les galères, mais entre les galères et ce vieux-là, je n'hésite pas!"

Et la femme Tavernier se mit à empoisonner son mari, purement et simplement. On pourrait presque dire que ce fut un empoisonnement aux petits soins."

Notons ce passage édifiant du résumé de l'audience:

Un jour, le médecin ordonne à Tavernier de prendre du sirop de pavots. La femme lui fait boire aussitôt, au lieu et place de cet absorbant, une décoction de racine de grenadier, en alternant avec une pâte à l'opium. Mais le vieux soldat était robuste: il résista.

Ce que voyant, sa femme fit acheter pour lui un petit pot de mort-aux-rats, coût: vingt-cinq centimes. Elle étendit délicatement une petite quantité de ce poison à bon marché sur une mince tartine au miel et fit manger elle-même cette tartine au pauvre aveugle, en la lui coupant bouchée par bouchée. Tavernier trouva bien que la tartine au miel avait un goût amer, mais sa femme lui persuada qu'il se trompait et recommença paisiblement la même opération, jusqu'à ce que mort s'ensuivit.

L'accusée a fait à l'audience les aveux les plus complets. Une seule chose la préoccupe: c'est cette histoire des tartines au miel et à la mort-aux-rats. La femme Tavernier proteste et jure qu'elle n'a pas employé la mort-aux-rats autrement qu'en la mélangeant aux tisanes de son mari!

Est-ce cette circonstance qui a impressionné le jury de l'Ardèche? Cela n'est pas probable, mais toujours est-il que la femme Tavernier a obtenu le bénéfice des circonstances atténuantes: la Cour l'a condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Un délégué à la commission des barricades sous la Commune.

Le 3e conseil de guerre, présidé par M. le colonel Saint-Mars, a jugé un des communards les plus laids que nous ayons jamais vu s'asseoir sur les bancs des tribunaux militaires. Figurez-vous une sorte d'avorton, bossu, glabre, d'une maigreur de squelette, avec des rides de septuagénaire et une voix de petit enfant.

Ce joli spécimen des pétroleurs de 1871 répond au nom d'Alfred Verlière. Il a trente-six ans. C'est le fils d'un très-hono-

nable receveur des postes, qui l'avait fait élever à Sainte-Barbe et n'a rien ménagé pour faire de lui un honnête homme.

Le jeune Verlière ne l'a pas voulu. Bien qu'il eût été reçu licencié ès-sciences, et que son père l'eût poussé avec succès dans la voie du professorat, il préféra courir les journaux rouges, où il écrivit des articles infâmes contre tout ce qui est digne de respect.

Condamné sous l'Empire, à quatre reprises, pour outrage à la morale publique et excitation à la haine du gouvernement, il se maria civilement pendant qu'il était en prison, et protesta bruyamment contre une mesure de clémence dont le gouvernement d'alors le fit bénéficier par deux fois!

Le 4 septembre vengea bien Verlière! Il paraît—du moins le prévenu l'affirme—que cette victime intéressante du césarisme fut attachée à la rédaction du *Journal officiel* de la République nouvelle.

Ce qui est certain, c'est que, pendant le siège, Verlière fut un des préparateurs les plus exaltés de l'insurrection du dix-huit mars. Aussi la Commune fit-elle de ce bossu enragé un personnage: elle le délégua à la commission des barricades et à la commission des réfractaires.

Comme délégué aux barricades, Verlière, tout contrefait et bossu qu'il était, ceignit l'écharpe d'officier supérieur, s'affubla d'un uniforme étincelant, et, sous ce costume ridicule, alla dévaster les couvents, à la tête d'une bande d'abominables bandits. Il mit à sec le couvent des dames Bénédictines, rue Tournefort, et y remplaça le drapeau d'ambulance par une hideuse loque rouge!

Comme délégué à la recherche des réfractaires, il fit arrêter un grand nombre de braves gens. Voici le texte d'un des ordres d'incarcération que signa ce digne héros d'une époque presque aussi grotesque que sanglante:

Le sieur Mulet se refuse obstinément à ouvrir les magasins situés rue Monge, 100.

Reactionnaire enragé.
Mérite d'être empoigné.

Subito! VERLIÈRE.

Après l'entrée des troupes dans Paris, Verlière a fui en Belgique, mais il a eu la malencontreuse idée de venir en France tout dernièrement, et il a été presque immédiatement arrêté.

Devant le conseil de guerre, où il était assisté de Me Balandreau, ce foudre de guerre à tournure de pître a eu l'attitude d'un laquais.

Le conseil a condamné Verlière à vingt ans de travaux forcés.—*Figaro*.

FAITS DIVERS

—La fille de l'aéronaute Canadien-français Lamontagne, bien connu il y a quelques années à Chicago, Mlle Ida Lamontagne, a attenté à ses jours en se tirant un coup de pistolet. Mlle Lamontagne demeurait à South Bend, Ind. On espère qu'elle ne mourra pas des suites de sa blessure.—*Courrier de l'Illinois*.

LE CHEVAL FANTÔME.—On écrit de Paikersburg (Virginie occidentale), au *Commercial* de Cincinnati:

"Un de ces soirs, vers sept heures, un homme qui labourait avec plusieurs autres dans un champ, à quelques milles d'ici, ayant par hasard levé les yeux vers le firmament, qui était sans nuages, a cru voir, à un demi-mille environ, du côté de l'ouest, une substance opaque, ayant la forme d'un cheval blanc, avec la tête, le cou, les jambes et la queue nettement marquées, qui nageait dans l'atmosphère pure. Il remuait les jambes comme en nageant, faisant aller la tête de droite et de gauche, et s'élevant à un angle d'environ 45 degrés.

Le villageois s'est frotté les yeux pour se convaincre qu'il ne rêvait pas, et, relevant la tête, il a revu le cheval qui continuait à monter dans l'éther. Il a appelé alors les autres labourateurs qui étaient à une certaine de verges, les requérant de lever les yeux et de lui dire ce qu'ils voyaient. Ils ont déclaré qu'ils voyaient un cheval blanc nageant dans le firmament, et qu'ils avaient grand peur. L'homme de qui nous tenons l'information n'est ni superstitieux ni nerveux. Il s'est assis et a regardé le fantôme (si on peut l'appeler ainsi), qui allait toujours dans la même direction, jusqu'au moment où il a disparu dans l'espace."

DUEL AFFREUX.—La *Pall Mall Gazette* raconte un duel qui a eu lieu à Forest-dépôt, Virginie, entre deux beaux-frères, MM. Alexandre Siley et Frost Coles.

La querelle était venue d'un pari au sujet de la hauteur de certains épis. Des paroles s'ensui-

virent et finalement on se donna mutuellement des démentis. Siley proposa alors de se rencontrer dans un bois voisin et de se battre à coups de couteau. Coles accepta la proposition, et les deux hommes, rentrés chez eux, se munirent de couteaux à dépecer.

Ils prirent avec eux un vieux travailleur nègre, nommé Bob Ormington, à qui ils recommandèrent d'apporter une hache, afin de séparer les combattants lorsqu'il verrait que l'un des deux prendrait un avantage trop marqué sur l'autre. Ils se mirent ensuite nus jusqu'à la ceinture et le duel commença. Ils commencèrent par quelques passes bien conduites et bien parées, mais au bout d'un moment, Coles s'animant, se mit à faire usage de son arme comme un insensé. Il frappa à cinq reprises sur son adversaire, lui infligeant à chaque coup d'effroyables blessures, dont une horrible entaille au cou. Siley tomba et mourut au bout d'une demi-heure.

Coles avait reçu trois blessures, une au bras, une dans les côtes et une au cou. Le vieux était tellement effrayé, qu'il ne put que hurler; mais lorsqu'il vit Siley mourant et Coles à terre, épuisé par la perte de son sang, il se sauva et répandit l'alarme. Un constable qu'il rencontra accourut et trouva Siley mort et Coles expirant. Il les fit transporter dans la maison la plus voisine; on considéra l'état de Coles comme désespéré. Siley était marié depuis quelques mois, et il était d'une très-grande beauté. Coles est parent d'un des plus éminents hommes d'Etat de l'Amérique du Nord.

UNE FEMME INNOCENTE CONDAMNÉE POUR EMPOISONNEMENT.—Il s'agit de cette femme Leroudeau, accusée d'avoir empoisonné son mari, et condamnée, il y a six mois, à Versailles, pour ce crime, à vingt années de travaux forcés. L'éloquence de l'illustre Lachaud lui avait sauvé la vie: elle n'avait pu préserver cette malheureuse de l'infamie; et cependant, cette femme Leroudeau était innocente.

Cette femme était innocente, et le pharmacien, devant le jury, l'avait déclarée coupable. Cet étonnant pharmacien s'était carrément prononcé pour l'empoisonnement par l'acide oxalique, qui se trouve entre autres dans la bien-faisante oseille. Chargé d'une enquête par le parquet, le savant pharmacien n'a pas hésité à constater l'empoisonnement. Les apparences étaient contre la femme Leroudeau, de Châteaufort. Devant le jury réuni, le colossal pharmacien a maintenu son affirmation avec une énergie telle que les douze braves gens désignés par le sort, mais émus par la plaidoirie de Me Lachaud, n'ont octroyé à la malheureuse que vingt années de travaux forcés: c'était pour rien.

Et le soir, tandis que le pharmacien, convert de lauriers, reposait son immense cerveau sur l'oreiller conjugal, rêvant peut-être à la gloire que le procès devait jeter sur sa boutique, une femme innocente se roulait dans sa cellule, en proie au plus grand désespoir qui puisse déchirer le cœur humain.

Le hasard, un rien, ce fameux grain de sable sur lequel trébuche la renommée du plus illustre pharmacien de Seine-et-Oise, a sauvé cette pauvre femme. Sur un vice de forme, la Cour de cassation a renvoyé la femme Leroudeau devant la Cour d'assises de la Seine. Le cas a été soumis à M. Vulpian et Wurtz, auxquels est venu se joindre le docteur Bergeron, le fameux médecin légiste s. g. d. g. A l'unanimité, les savants ont déclaré que l'acide oxalique, que l'apothicaire de Versailles a entrevu dans ses rêves, n'était pour rien dans la mort du défunt Leroudeau, qui est mort d'une maladie. Le jury a acquitté cette fois la femme Leroudeau.

L'ASSASSINAT DU CHEF DES GENDARMES DE KIEW.—La victime est le baron Heyking, chef des gendarmes de la ville de Kiew, en Russie. La ville de Kiew avait été récemment le théâtre de graves désordres; une personne que la police n'a pu découvrir y avait tiré sur le procureur impérial; un étudiant avait été arrêté: ses camarades ayant protesté en sa faveur, l'Université avait été partiellement dissoute; peu de jours après, le recteur, assailli sur le grand escalier du palais universitaire, avait failli rester sur la place. Il n'en faut pas davantage pour deviner les mobiles qui ont armé la main de l'assassin.

Vers onze heures du soir, le chef des gendarmes passe en compagnie d'un vieil ami sur un des boulevards qui servent de promenade aux habitants de Kiew. Cet ami le précède de quelques pas. Mais il s'aperçoit que son compagnon ne lui répond plus; il se retourne et le voit chanceler, la main sur la poitrine.—"Qu'avez-vous? s'écrie-t-il. On m'assassine," répond le baron Heyking; arrêtez l'assassin!—Au même instant l'ami aperçoit à quarante pas plus loin le meurtrier qui, après s'être approché en tapinois de l'officier et après lui avoir plongé un kindjal dans le flanc, s'enfuit à toutes jambes.

Aux cris de ce témoin, d'un âge à n'être plus leste, trois personnes courent après l'homme: un garçon de quinze ans l'atteint, mais il essuie alors un coup de revolver et lâche prise, les deux autres reculent. Un peu plus loin, un paysan cherche également à arrêter le fugitif; il tombe frappé d'une balle. Un sergent de ville accouru se jette sur l'inconnu fuyant toujours; deux nouveaux coups de feu le blessent à la main droite et à la jambe gauche. Plusieurs passants se mettent en chasse à leur tour; mais il est trop tard, et l'agile meurtrier, enfiant une rue déserte, se soustrait bientôt à toutes les poursuites!

Le baron Heyking a succombé après de cruelles souffrances.

SUICIDE.—Une dame américaine du nom de

Mme Maynard, épouse du Dr Maynard, une femme distinguée, s'est suicidée la semaine dernière, à Cleveland, d'une manière extraordinaire. Après une maladie sévère, son esprit s'était affaibli, et elle était tombée dans une mélancolie dont rien ne pouvait la tirer. Tous les soins, toutes les distractions lui furent en vain prodigués. Depuis quelque temps sa maladie augmentait, et elle n'avait plus d'autre pensée que de s'ôter la vie. Mais elle avait résolu de mourir sans se mutiler et d'une manière extraordinaire. Elle concentra tout ce qui lui restait d'intelligence vers ce but. Comme on ne la laissait jamais seule, ce n'était pas chose facile; mais le Dr Maynard étant sorti, la semaine dernière, la gardienne, croyant madame Maynard endormie, pensa qu'elle pouvait sortir un instant. Madame Maynard se leva aussitôt, prit une lampe et en versa le contenu sur elle-même; après s'être saturée d'huile de pétrole, elle mit le feu à ses hardes, et pour mourir promptement, elle aspira les flammes qui l'enveloppaient, se brûlant la gorge et les poumons dans l'espace de quelques minutes.

Au Magasin Rouge, 581, rue Sainte-Catherine.—COMPÉTITION SANS PRÉCÉDENT DANS LE COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.—Notre magasin n'est ouvert que depuis un mois à peine, et des milliers d'acheteurs l'encombrent déjà tous les jours. C'est vraiment plus que nous osions espérer. Nous nous faisons toujours un devoir d'être véridiques et sans exagération dans l'annonce de nos marchandises, ne descendant jamais à ce système vulgaire et trompeur d'annonces prônant des marchandises qui n'ont aucune valeur appréciable. Nous savons, toutefois, que le public est trop intelligent pour s'en laisser imposer par ces réclames mensongères. Il nous suffira de dire que notre grande expérience dans l'achat des stocks nous donne une supériorité indéfinissable sur qui que ce soit pour l'achat et la vente de marchandises qui ne sont pas surpassées pour la nouveauté et le goût. Nous vendons nos Tweeds et nos Etoffes à Robes à une commission de 25 pour cent seulement. Nous coupons nos Draps et Tweeds *gratis*, et donnons les patrons de Robes et de Manteaux par-dessus le marché! La haute réputation dont notre maison jouit déjà pour les marchandises de deuil n'a pas de précédent à Montréal. Nous recevons tous les jours des témoignages flatteurs quant à la qualité et à la beauté des Marchandises de deuil que nous vendons, comme toutes les Dames peuvent s'en convaincre en nous honorant d'une visite. L. J. PELLETIER & CIE., Propriétaires; J. N. ARSENAULT, Gérant.

A NOS LECTEURS.—Nous sommes convaincu que nos lecteurs et aimables lectrices liront avec plaisir le compte-rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement: 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford. M. Labelle a cru devoir opérer ce changement afin d'avoir un local plus spacieux, plus central et répondant mieux aux besoins de sa nombreuse clientèle. Nous avons été surpris de voir les prix excessivement bas auxquels les marchandises sont vendues dans ce magasin. Une visite convaincra tout le monde de l'avantage qu'il y a de s'adresser à M. Labelle avant d'acheter ailleurs.

UN REMÈDE POUR LA CONSOMPTION

Un vieux médecin, retiré de sa profession, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consommation, de la Bronchite, du Catarrhe, de l'Asthme et de toutes les maladies de la Gorge et des Poumons, lequel est aussi un remède positif et radical pour la faiblesse des Nerfs et pour tous les maux nerveux, après avoir eu la preuve de ses merveilleuses vertus curatives dans des milliers de cas, croit de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante. Animé par ce motif et le désir d'alléger les souffrances humaines, j'enverrai *gratis* cette recette à tous ceux qui la désireront, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage du remède, en français, allemand ou anglais. Cette recette sera envoyée par la maille en adressant avec un timbre de poste et nommant ce papier: W. W. SHEAR, 149 Powers' Block, Rochester, N.-Y.

AVIS AUX DAMES

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J.-H. LEBLANC, Atelier: 547, rue Craig.

Un écho des Fourchambault, la pièce en vogue.

Un mari, rentrant, surprend sa femme en tête-à-tête:

—Ma femme qu'on embrasse!

—Mon ami, un jour, tu m'as donné une gille! Monsieur efface!

L'EXPOSITION UNIVERSELLE



LES FONTAINES JAPONAISES.



LE CORDONNIER ALGÉRIEN, AU TROCADÉRO.



LA CUISINE DU CAFÉ ALGÉRIEN, AU TROCADÉRO.



LES HOLLANDAISES, AU PAVILLON HOLLANDAIS DU CHAMP-DE-MARS.

TERRIBLE INCENDIE

Vers neuf heures et demie, samedi, le 13, au soir, un incendie se déclara dans un moulin à scie appartenant à MM. James Howley & Cie., aux Nos. 172, rue Canning, et 554, 556, 558 et 560, rue Saint-Bonaventure. Les flammes, poussées par un vent violent, s'étendirent rapidement, malgré les efforts héroïques des pompiers. Le moulin à scie, une manufacture de formes pour bottes, une buvette et six résidences privées sont devenus la proie des flammes. Les pompiers ont passé une partie de la nuit à combattre l'élément destructeur, et, grâce leurs efforts, la partie ouest de la ville a été sauvée d'une conflagration générale. Le montant des pertes est très-considérable. Nous donnons, cette semaine, une vue des ruines.

PARLEMENT LOCAL

Le bill abolissant les cours de magistrats de district a été adopté à l'unanimité par la Chambre. Le bill laisse au gouvernement le choix de l'époque et du temps où cette abolition aura lieu.

M. Duhamel proposa que le bill fût amendé de manière à exempter les districts d'Ottawa, Rimouski, Bonaventure, Gaspé et Beauharnois, des effets du bill jusqu'à ce que des cours de comté soient rétablies dans ces districts.

Après une discussion à laquelle prennent part l'hon. M. Robertson et d'autres, l'amendement est rejeté par un vote de 34 contre 14.

Le bill de M. Racicot pour amender l'article 239 de l'acte de l'incorporation des villes de cette province fut adopté, ainsi que celui de M. Wurtele pour amender l'acte des chemins de fer de 1869.

Le bill pourvoit à ce qu'il ne soit permis de fumer que dans un seul char de seconde classe, lorsqu'il y aura deux ou plusieurs de ces chars dans le convoi, et que, dans le cas où il n'y aurait qu'un seul char de seconde classe, ce char devra être divisé en deux compartiments, afin que les femmes et les enfants puissent voyager sans être incommodés par la fumée du tabac. Ce bill a été rejeté par le Conseil législatif.

Le bill de M. Marchand, abolissant le Conseil législatif, a été adopté par la Chambre par un vote de 31 contre 29, M. Wurtele s'étant séparé sur cette question de l'opposition; mais le Conseil a naturellement rejeté le bill qui l'égorgeait.

Puis est venu le bill de M. Bachand concernant le fonds consolidé des chemins de fer de la province. L'objet du bill est de permettre au gouvernement d'attendre que les circonstances soient meilleures pour négocier les bons de chemins de fer qu'il a entre les mains et de prendre jusqu'alors l'argent nécessaire pour compléter le chemin de fer du Nord dans le fonds du revenu consolidé de la province. L'opposition prétendit que si le gouvernement était embarrassé, c'est parce qu'il ne voulait pas être obligé de faire payer aux villes de Montréal et de Québec le montant de leurs souscriptions.

Le gouvernement eut deux voix de majorité sur cette question, M. Wurtele votant pour le bill.

M. Chapleau proposa alors un vote de non-confiance déclarant que le gouvernement ne possède pas une majorité suffisante pour conduire efficacement les affaires du pays.

Le vote fut de 26 contre 26, M. Turcotte faisant pencher la balance en faveur du gouvernement.

M. Bachand ayant ensuite proposé la seconde lecture du bill des subsides, et l'Orateur ayant entendu demander la division, ordonna qu'elle fût prise. L'opposition se récria, prétendit que personne n'avait demandé la division; un grand tumulte eut lieu et l'opposition indignée sortit de la Chambre, laissant M. Wurtele seul du côté de la gauche. Le vote fut de 27 pour le bill, personne contre, et l'opposition fit sa rentrée dans la Chambre.

Le lendemain, vendredi, la Chambre ne siégea que peu de temps en attendant que

le Conseil eût terminé sa besogne. Les honorables conseillers rejetèrent le bill du gouvernement concernant les chemins de fer, afin de le forcer de faire payer les municipalités, mais votèrent les subsides en assaisonnant leur vote d'une déclaration de non-confiance.

Samedi, la Chambre fut prorogée.

DELTA.

LES ATTENTATS CONTRE LES SOUVERAINS

Le *National* publie la liste suivante des vingt-huit attentats dirigés contre la vie de personnes royales ou de chefs d'Etat, durant ces trente dernières années :

- Contre le duc de Modène, en 1848 ;
- Contre le prince de Prusse (aujourd'hui l'empereur Guillaume), à Minden, juin 1848 ;
- Contre le dernier roi de Prusse, en 1852 ;
- Contre la reine Victoria, par un ancien lieutenant, en 1852 ;
- Machine infernale découverte à Marseille, lors du voyage de Napoléon III, en 1852 ;
- L'empereur d'Autriche grièvement blessé par le Hongrois Libenyez, en 1853 ;
- Attentat contre le roi Victor-Emmanuel, en 1853 ;
- Contre Napoléon III, en face de l'Opéra-Comique, 1853 ;
- Le duc de Parme, mortellement atteint, en 1854 ;
- Pianori tire sur Napoléon III aux Champs-Élysées, 1855 ;
- Un agent de police s'empara de Fuentes, au moment où il allait tirer sur la reine Isabelle, 1856 ;
- Le soldat Milano frappa d'un coup de poignard le roi Ferdinand de Naples, 1856 ;
- Trois Italiens, venus de Londres, sont convaincus de conspiration contre Napoléon III, 1857 ;
- Complot d'Orsini contre Napoléon III, 1858 ;
- Le roi de Prusse essuie, sans être atteint, deux coups de feu tirés par l'étudiant Becker, à Bade, 1861 ;
- L'étudiant Brusios tire sur le roi de Grèce, 1862 ;
- Trois Italiens venus de Londres sont arrêtés pour avoir conspiré contre Napoléon III, 1862 ;
- Assassinat du président Lincoln, 1865 ;
- Le czar est attaqué à Saint-Petersbourg en 1866 ;
- Berezowski tire sur lui à Paris, 1867 ;
- Assassinat du prince Michel de Serbie, 1868 ;
- Attentat contre le roi Amédée d'Espagne, en 1871 ;
- Assassinat du président au Pérou, 1872 ; en Bolivie, 1873 ; dans l'Équateur, 1875 ; au Paraguay, 1877 ;
- Enfin, deux tentatives contre la vie de l'empereur d'Allemagne, en 1878.

Cette liste enlève aux criminels et stupides attentats de Hœdel et Nobiling la signification politique que se plaisent à leur donner les ennemis de la liberté. Est-ce que c'est le socialisme, est-ce que c'est le libéralisme qui armèrent de couteaux et de poignards les mains de Jean Chatel, de Jacques Clément, de Ravailiac et de Damiens ? Est-ce que le régicide est un crime dont notre époque a été le berceau ?

CONSEILS UTILES

Comment éloigner limaces et limaçons des fraisiers dont ils souillent, rongent et défigurent le fruit ? C'est de mettre, le soir, de distance en distance, entre les plantes, quelques jeunes feuilles de chou ou de laitue fortement enduites de beurre rance. La gent rampante ne pourra pas résister à cette tentation ; elle s'y fixera en masses compactes pendant la nuit, et, à l'aube, sera à votre merci.

Un holocauste à l'Aurore est la meilleure vengeance à en tirer.

Au bout d'une huitaine de jours, votre carré de fraisiers sera complètement débarrassé.

L'imitation du diamant a été poussée à un tel point de perfection qu'il est difficile maintenant, même à un œil exercé, de reconnaître du premier coup le vrai ou le faux.

Voici une manière fort simple, pour l'acheteur—qui n'a pas toujours la science d'un expert—de distinguer l'éclat adamantin des lueurs trompeuses du strass : il faut plonger la pierre dans de l'eau claire. Si le joyau a facettes y perd de son éclat et ne rayonne plus, il est faux ; si, au contraire, il conserve intactes dans le milieu liquide ses feux ardents, c'est un diamant de... belle eau, et vous pouvez délier sans crainte les cordons de votre bourse.

Comment on soigne un empereur

Un des médecins qui soignent l'empereur, et qui est en même temps professeur à l'Université de Berlin, a donné samedi

à ses auditeurs, après avoir terminé son cours, le rapport détaillé suivant sur l'état de l'empereur et sur le traitement employé : Les blessures à la tête se distinguent de celles produites sur une autre partie du corps par le danger qu'elles présentent d'une inflammation se compliquant d'un érysipèle. Rien d'analogue ne s'est produit et il paraît que la guérison des blessures, grâce aux soins multiples des médecins, s'opéra très-rapidement. Le traitement chirurgical moderne pratiqué, avec de l'ouate salicylée trempée dans de l'acide phénique et appliquée sur les blessures, a produit d'excellents résultats. L'ouate adhère déjà intimement à la peau, et la cicatrisation sera achevée dans quelques jours. Il n'y a pas lieu de songer à extraire tous les grains de plomb, la présence de ces grains n'empêchant nullement la guérison parfaite des plaies. Il n'en est pas de même de la chevrotine, dont l'extraction aura encore lieu. Les forces de l'empereur sont soutenues au moyen d'une sorte de régime analeptique, composé de bouillons fortifiants, de thé, etc., et la marche de la guérison sera, d'après toute apparence, normale et rapide.

La machine sténographique Michela à l'Exposition

Chaque promenade qu'on fait, à travers les merveilles du Champ-de-Mars, fournit l'occasion d'admirer les féconds résultats de cette mémorable fête de la Paix.

Désormais, les sublimes improvisations des grands tribuns nous seront rendues avec la plus scrupuleuse vérité. Le nom de Michela est destiné à devenir populaire. Figurez-vous une machine-piano de 30 centimètres de hauteur et de 50 centimètres de largeur. Pendant que celui dont on veut reproduire le discours parle, une personne touche le clavier, et le discours s'écrit au fur et à mesure, par un procédé analogue à celui qui est employé dans nos télégraphes. Pas une syllabe n'est omise, et l'opération se fait dans toutes les langues. C'est prodigieux de rapidité. Pour expérimenter la machine Michela, nous avons lu un mauvais article d'un journal, et la machine nous l'a rendu... avec tous ses défauts. Dans huit jours, tout Paris connaîtra la machine sténographique Michela. C'est tout simplement la suppression des sténographes.

Beau système.—A la fin de chaque saison, toute maison de commerce sage et prudente réduit tout ce qui lui reste de marchandises de la saison à la veille de finir, afin de ne pas laisser accumuler son fonds de magasin et de ne pas payer de gros intérêts sur des grands lots de marchandises qui dorment sur les tablettes. C'est le plus beau système qu'une maison de commerce peut adopter ; et c'est le seul qui peut assurer le succès. Nous avons le plaisir de dire qu'il existe à Montréal un grand établissement qui pratique ce système depuis longtemps ; c'est celui de A. Pilon et Cie., dont nous avons publié la gravure dans le numéro de la semaine dernière. Tous les ans, l'été et l'hiver, cette maison réunit toutes ses marchandises des importations précédentes et les vend à des sacrifices inouis. Depuis quelques jours elle a commencé une vente énorme à bon marché. Nous ne mentionnons aucun prix ; mais la foule immense qui se presse tous les jours dans ce vaste magasin, nous est une preuve que les prix doivent être bien bas. Nous ne saurions trop fortement conseiller à nos lecteurs et lectrices de visiter le magasin de M. Pilon ; nous sommes certain d'avance qu'ils en reviendront plus que satisfaits et que ce sera à l'avenir leur seule maison pour leurs achats.

LÉON XIII

Voici un trait admirable de Léon XIII avant son élection au souverain pontificat :

Dans les premières années de son épiscopat, il y avait, dans le diocèse de Pérouse, un curé qui ne manquait pas d'excellentes qualités, mais qui cédait trop souvent au plaisir de la chasse. Cet exercice, en soi, n'est ni mauvais ni défendu. Seulement, il s'était oublié trois ou quatre fois jusqu'à prendre le fusil, le dimanche, après avoir dit la première messe, laissant messe paroissiale et prône aux soins d'un vieux religieux. Un dimanche, arrive un prêtre inconnu, qui va trouver le bon Père à la

sacristie, et lui demande la permission de dire la sainte messe. Le religieux l'autorise. L'inconnu, après être descendu de l'autel, adresse au peuple un long et magnifique sermon. Tous les paroissiens de se demander quel est donc ce prêtre si éloquent et si zélé. Au moment de partir, l'inconnu dit au religieux :

—Saluez de ma part monsieur le curé.
—De la part de qui, s'il vous plaît ?

L'inconnu présente sa carte ; c'était l'archevêque de Pérouse ! Le religieux, confondu, s'excuse de n'avoir pas deviné.

—C'est tout simple, puisque vous ne me connaissez pas, répond sa Grandeur, mais saluez M. le curé.

Le lendemain, le curé effrayé vole se jeter aux pieds de Monseigneur, demandant pardon.

—Il n'y a pas de quoi, dit le futur Pape ; mais toutes les fois que vous irez à la chasse le dimanche, avertissez-moi, et j'irai dire la messe pour vous.

Il est inutile d'ajouter que Mgr Pecci ne fut jamais averti, le curé ayant pris la résolution qu'il accomplit toujours très-fidèlement de ne plus aller à la chasse ce jour-là.

VARIÉTÉS

Une famille qui habitait précédemment l'intérieur de Paris est allée demeurer à Vincennes, non loin du polygone d'artillerie.

Il faut dire que ces personnes possèdent un vieux chat qu'elles avaient chez elles du temps du siège et qui en a naturellement partagé les privations.

Il paraît que cet animal a gardé le souvenir de cette époque, car, dès qu'il entend le canon, il dévore son mou, lape son lait, va voler dans le buffet, en un mot, se met à manger avec voracité, comme s'il voulait faire des provisions !

* *

Au palais de justice :
Le président (au prévenu).—Le tribunal vous condamne à six mois de prison.

Le prévenu.—Quelle chance !

—Pourquoi cette joie ?

—Parce que j'attendais justement des parents de province qui seraient venus m'ennuyer en s'installant chez moi.

AVIS SPÉCIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au RÉV. JOSEPH T. INMAN, *Station D, New-York.*

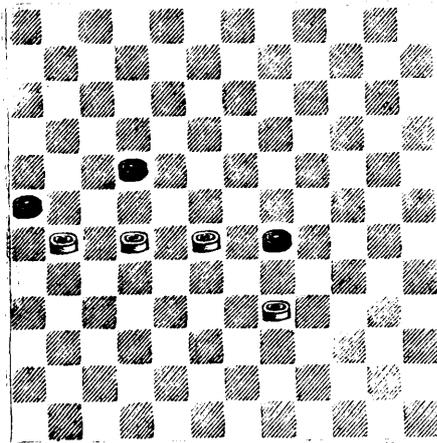
LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, devront les adresser à l'éditeur du jeu de Dames, bureau de *L'Opinion Publique*, Montréal.

PROBLÈME No. 131

Composé par M. F. BLACK, Montréal.

NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs jouent et gagnent.

Solution du Problème No. 131

Les Blancs jouent de	Les Noirs jouent de
38	42
63	52
27	59
22	17
28	45
6	1 et gagnent

Solution juste du Problème No. 130

Montréal :—M. P. A. Sicard, N. Chartier, H. Robillard, J. Primeau, P. Décarreau et J. Boyte.
Québec :—N. Langlois, J. Lemieux.

Pour que la solution soit plus juste, il faut que le pion qui se trouve sur la case No. 14 soit sur la case 8 ou 20.

Prix du Marché de Détail de Montréal

Montréal, 19 juillet 1878.

Table of market prices for various goods including flour, grains, legumes, dairy, and meats.

Marché aux Bestiaux

Table of prices for livestock such as beef, pork, and poultry.



Canal de Carillon, Chaussée, etc.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des soumissions cachetées adressées au Secrétaire des Travaux Publics, et portant à l'encas: "Soumission pour le canal de Carillon, chaussée, etc."

(Par ordre) F. BRAUN, Secrétaire.

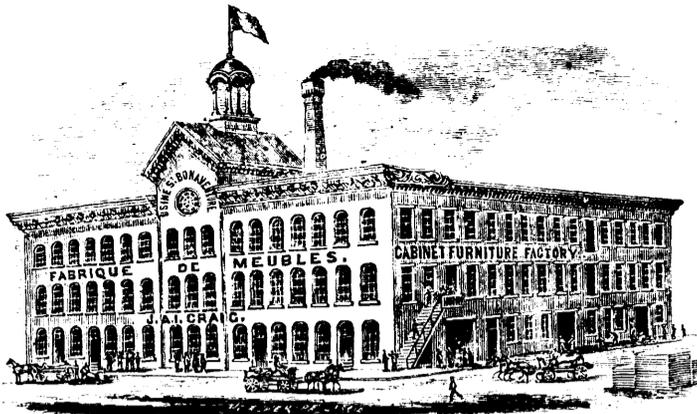
Département des Travaux Publics, Ottawa, 11 juillet 1878.

AU CLERGE

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre.

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal

MANUFACTURE 478, RUE ST. BONAVENTURE.



MAGASIN DE DETAILS 463, RUE NOTRE-DAME.

MANUFACTURE DE MEUBLES DE CRAIG & CIE.

L'un des meilleurs et des plus grands établissements Canadiens-français du pays.



Chemin de fer Canadien du Pacifique, Aux Capitalistes et Entrepreneurs.

Le Gouvernement du Canada recevra des propositions pour la construction et l'exploitation d'une ligne de chemin de fer partant de la province d'Ontario, et allant jusqu'aux eaux du Pacifique.

Un mémoire d'informations sera expédié aux personnes qui désirent faire des soumissions, en s'adressant tel qu'il est indiqué plus bas.

Des soumissions marquées: "Soumissions pour le Chemin de fer du Pacifique," seront reçues, adressées au soussigné, jusqu'au premier jour de décembre prochain.

(Par ordre) F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 20 mai 1878.

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par l'abbé J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1. Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix: Cartonné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine.—et frais de port.

Le Cours Élémentaire seul (62 pages et 31 planches): Cartonné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché, 30c.—\$3.00 la douzaine.

S'adresser à LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

NOUVEAU PROCÉDÉ.

PHOTO-ELECTROTYPE.

La Cie. Burland-Desbarats,

Nos 5 et 7, RUE BLEURY,

a l'honneur d'annoncer qu'elle seule a le droit d'exploiter à Montréal le nouveau procédé pour faire des ELECTRO-TYPIES avec des

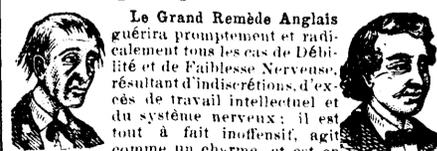
DESSINS A L'ENCRE ET A LA PLUME Gravures sur bois, ou Photographies,

convenables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques. Ce procédé évite tout le travail manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de fournir aux Imprimeurs ou Éditeurs des ELECTRO-TYPIES de livres ou autres publications, de format agrandi ou rapetissé, à très-bon marché.

ESSAYEZ-LE!

LES PRIX SONT A LA PORTEE DE TOUS.

Remède Spécifique du Dr. Wm. GRAY



Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'indiscrétions, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux; il est tout à fait inoffensif, agit comme un charme, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué.

WM. GRAY & CIE., WINDSOR, ONTARIO, CANADA. Vendu à Montréal et en Canada partout les Pharmaciens.

AVIS! Canadian Mechanics' Magazine

PATENT OFFICE RECORD.

Cette PRÉCIEUSE REVUE MENSUELLE a été beaucoup améliorée durant l'année dernière et contient maintenant les renseignements les plus récents et les plus utiles relativement aux Sciences et aux diverses branches des Métiers Mécaniques.

"Illustrated Family Friend,"

TELE QUE HORTICULTURE. HISTOIRE NATURELLE JEUX ET AMUSEMENTS POPULAIRES OUVRIERS DU CANADA. Une partie de ses colonnes est consacrée à la lecture instructive, convenable pour les jeunes membres de la famille, des deux sexes, sous le titre de:

NOUVELLE MUSIQUE CHOISIE RECETTES DOMESTIQUES, ETC.

THE CANADIAN MECHANICS' MAGAZINE,

Conjointement avec le Illustrated Family Friend ET LE

PATENT OFFICE RECORD

Contient 16 pages remplies des plus Belles Illustrations et environ 125 diagrammes de tous les Brevets émis chaque mois en Canada; c'est une publication qui mérite l'encouragement de tous les Ouvriers de la Puissance, dont la devise devrait toujours être:

ENCOURAGEONS L'INDUSTRIE NATIONALE.

Prix: Seulement \$2.00 par année. LA CIE. DE LITH. BURLAND-DESBARATS PROPRIÉTAIRE ET ÉDITEUR, 5 et 7, RUE BLEURY, MONTREAL

PORTRAITS DE PIE IX et de Léon XIII

La COMPAGNIE BURLAND-DESBARATS, propriétaire de L'Opinion Publique, offre en vente les portraits de Sa Sainteté PIE IX et du pape actuel, LÉON XIII, sur papier très-fort et convenables pour être encadrés, pour \$10.00 le 100. Prix, au détail, 20 centimes. Adresser les commandes au bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

Maison Lorge & Cie,

(Établi en 1818.) No. 21, RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL.

Cet établissement est un des plus anciens, des plus connus et des plus achalandés de Montréal, et les Chapeaux sortant de la Maison LORGE & CIE sont de qualité supérieure. Aussi nous engageons fortement tous nos lecteurs à visiter cet établissement, et nous sommes convaincus qu'ils en reviendront pleinement satisfaits.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS ET EST Vendue chez tous les Epiciers respectables.

9-19-52-189

La Cie Américaine des Orgues de Smith, Boston, Mass.

Cette Compagnie, établie depuis plus de vingt-six ans, et qui a déjà fabriqué plus de QUATRE-VINGT MILLE INSTRUMENTS, attire l'attention du peuple des Provinces Britanniques sur ses

Styles nouveaux et élégants pour 1878.

Les Orgues de cette Compagnie se distinguent de tous les autres par leur ton pur, résonnant et qui imite la voix humaine. Leur excellence est le résultat d'expériences prolongées et soignées; le mécanisme est parfait et sans défaut; on n'y emploie que les meilleurs matériaux, et nul instrument n'est livré qu'après avoir été scrupuleusement essayé.

Cette excellence se fait remarquer

dans les Orgues du plus bas prix comme les plus coûteux. La Compagnie emploie un dessinateur architecte de talent et de mérite reconnu; ses boîtes sont toutes des modèles de beauté et de symétrie, et conviennent pour servir dans les résidences privées aussi bien que dans les églises.

Ceux qui résident à peu de distance de Montréal peuvent s'adresser aux agents de la Compagnie.

MM. LAURENT, LAFORCE & Cie.

Correspondance sollicitée. Des catalogues, etc., sont expédiés franco sur demande.

LA CIE. AMÉRICAINNE DES ORGUES DE SMITH, Fremont Street (vis-à-vis Waltham Street), Boston Mass., E.-U. 9-22-26-192.



ÉCOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école se tient dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes sont comme suit: L'école est ouverte tous les jours pendant l'année, excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se ferme à midi. Le programme des études est comme suit:

PREMIER COURS. Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil; d'une étoile, par une hauteur de circumméridienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de vive voix que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS. Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par des distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS Partie théorique. Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivis les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et le progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre, F.-G. MARCHAND, Secrétaire de la Province de Québec. 9-4-52-168

JOS. ROUSSEAU, PEINTRE DE MAISONS ET D'ENSEIGNES, No. 333, Rue Saint-Laurent, 3 m. MONTREAL.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS 9-19-52-189